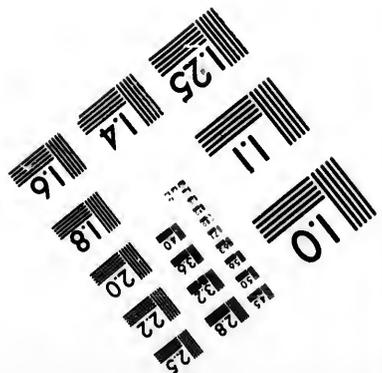
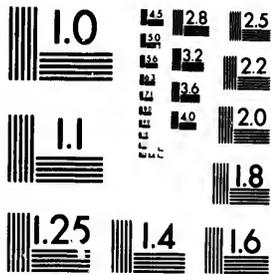


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



28
22
25
22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1990

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées | <input checked="" type="checkbox"/> Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Tight binding (may cause shadows or
distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou
de la distortion le long de la marge
intérieure) | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/
Commentaires supplémentaires | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> Plates missing/
Des planches manquent | |
| <input type="checkbox"/> Additional comments/
Commentaires supplémentaires | |

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

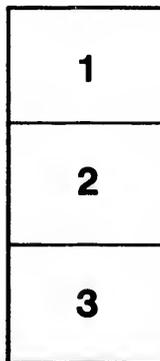
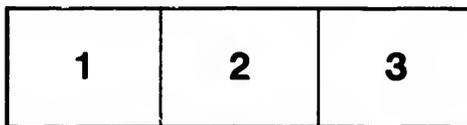
Library of the Public
Archives of Canada

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



21/3

DI

ク
ー

EXTRAIT
 DE
 L'EXPOSÉ SOMMAIRE
 DE LA
 QUESTION
 DE LA DIVISION
 DU
 DIOCESE DES TROIS-RIVIERES

FAIT EN 1884

2

EXTRACT

OF THE

PROCEEDINGS OF THE

D

EXTRAIT
DE
L'EXPOSÉ SOMMAIRE
DE LA
QUESTION
DE LA DIVISION DU
DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES

FAIT EN 1884

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

D

Et

185

dioc
3° p

un s

gran
défr

Lau
à ra
clim
colo

EXTRAIT
DE
L'EXPOSÉ SOMMAIRE
DE LA
QUESTION
DE LA DIVISION DU
DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES
FAIT EN 1884

I.

Etat du diocèse des Trois-Rivières et renseignements.

I.

Le diocèse des Trois-Rivières est nouveau : il a été érigé en 1852. Mgr L.-F. Lallèche en est le second Evêque.

Ce diocèse a été divisé déjà trois fois : 1° pour former le diocèse de Sherbrooke ; 2° pour agrandir celui de St-Hyacinthe ; 3° pour aider à la création du vicariat apostolique de Pontiac.

Il renferme 75 paroisses, 135,000 âmes, 134 prêtres (1882), un grand séminaire et deux petits ou collèges.

La plupart de ces paroisses sont de date récente, formées en grande partie de colons pauvres, établis sur des terres à demi défrichées.

La moitié du territoire entier, du côté nord du fleuve St-Laurent, où se trouve le siège épiscopal, est inhabité et inhabitable à raison des montagnes, des rochers, des marais, des lacs et du climat. La partie habitable du territoire est à peu près toute colonisée des deux côtés du fleuve St-Laurent.

Une division par la ligne du fleuve ne laisserait à l'Evêque qu'une lisière insignifiante et presque ridicule.

Il n'y a en ce diocèse qu'une seule ville proprement dite, ancienne mais petite, de 10,000 âmes environ, *Les Trois-Rivières*.

Cette ville est le centre commercial de toute la contrée. Placée sur le fleuve, elle est le lieu où aboutissent toutes les communications par eau, et par des voies ferrées qui y arrivent des quatre points cardinaux.

Ce diocèse est par conséquent un des plus faciles à desservir de toute la province, précisément à cause de son peu d'étendue et de la facilité des communications.

Les paroisses du Sud les plus éloignées préfèrent se rendre aux Trois-Rivières qu'à Nicolet. Tel est aussi le témoignage de la paroisse de St-Remi qui est la plus éloignée de toutes.

Nicolet est un village de 1800 âmes, à quatre lieues des Trois-Rivières seulement, situé au milieu des terres, sans voies ferrées et sans facilité de communications.

C'est de ce village que l'intrigue voudrait faire un nouveau siège épiscopal.

Le fleuve St-Laurent, dont on prétend faire un obstacle et qui cependant a un cours tranquille, se traverse aisément devant les Trois-Rivières, en été par bateaux à vapeur, en hiver sur la glace, ou par un excellent service de canotiers. Du côté de Nicolet, le pont de glace se fait tous les ans immédiatement aux premiers froids.

D'ailleurs, ce fleuve divise les diocèses de Québec et de Montréal sur une bien plus grande longueur, et personne ne s'en plaint, pas plus en ces lieux que dans le diocèse des Trois-Rivières. Cette raison est donc un pur prétexte.

II.

La cathédrale, le séminaire et l'évêché des Trois-Rivières sont construits depuis quelques années, mais non entièrement achevés.

Il reste encore une dette de \$40,000, après une contribution de plus de \$100,000 de la part du clergé et des fidèles pour la création des édifices épiscopaux.

Les diocésains ont fait ces grands sacrifices généreusement, pendant l'espace de trente ans, mais dans le juste espoir de se reposer ensuite, et de jouir paisiblement du fruit de leurs travaux.

selon la promesse *formelle* qui leur en avait été faite de *bonne foi* par les deux évêques diocésains.

Ils seraient aujourd'hui très-affligés, et même profondément blessés, s'ils étaient obligés de recommencer des contributions indispensables à un nouvel établissement épiscopal qu'ils regardent comme n'étant ni nécessaire ni utile.

De graves murmures ont commencé à se produire aux premiers bruits d'une division projetée ; et la nouvelle de l'*abandon* de ce projet *ruineux* a été l'une des causes de l'allégresse générale et extraordinaire qui a éclaté au Sud et au Nord, sur le passage de Mgr des Trois-Rivières, à travers les paroisses de son diocèse dans sa récente visite pastorale, comme il sera dit plus loin.

A ces faits, il faut ajouter les remarques suivantes :

Sous le premier Evêque des Trois-Rivières, par suite de circonstances malheureuses, dues en *grande partie* aux quelques partisans de cette division projetée, le diocèse s'est trouvé impliqué dans des embarras financiers extrêmes, et à la veille de la banqueroute.

L'Evêque actuel, Mgr L.-F. Laffèche, n'est parvenu à tirer le diocèse de cette terrible impasse que par des efforts de plus de vingt ans, grâce, après Dieu, au concours unanime du clergé et des fidèles, et des créanciers eux-mêmes qui ont consenti à des pertes considérables pour sauver l'évêché de la banqueroute.

Une division replongerait le diocèse dans un pire état. Le Nord et le Sud se trouveraient chargés d'un trop lourd fardeau pour le soutien d'un évêché, chacun ; et les créanciers de la corporation épiscopale verraient avec indignation leurs deniers mis de nouveau en péril.

L'existence du grand séminaire, qui n'est érigé que depuis quelques années, serait elle-même absolument en danger ; et l'établissement des Révérends Pères Jésuites, qui vient d'être ouvert pour l'instruction des séminaristes avec l'approbation de Sa Sainteté, serait forcément anéanti.

De sorte que cette division serait à la fois une ruine matérielle et morale.

De plus, il paraîtrait bien dur aux populations, que la S. Congrégation de la Propagande ne reconnût les immenses services rendus par Mgr L.-F. Laffèche qu'en brisant son œuvre et en lui enlevant, sur des rapports d'intrigants, les trois quarts du diocèse qu'il a arraché à un désastre certain.

III.

Il reste maintenant à noter, avec un soin *tout particulier* dans la circonstance présente, que plus de la moitié des paroisses du diocèse des Trois-Rivières viennent de bâtir de nouvelles églises, ou de faire de grandes réparations, ce qui les a entraînées déjà dans des dépenses très-considérables.

Bien que le Saint-Siège ait un droit absolu de diviser les diocèses, il ne le fait que pour le bien. Et s'il n'est pas obligé de toujours tenir compte du vœu des populations, il a sans aucun doute à cœur de ne pas fatiguer et exaspérer les fidèles par des charges disproportionnées aux forces et aux besoins ; il se plaît plutôt, au contraire, à faire droit aux justes et légitimes représentations.

Si on proposait pour opérer la division au Sud, d'ajouter au Nord du diocèse des Trois-Rivières quelques paroisses des diocèses voisins, cette combinaison n'arriverait à rien de praticable.

L'addition possible serait toujours tout-à-fait *insuffisante* ; et puis on doublerait par là la cause des plaintes et des réclamations.

La partie séparée au Sud et la partie ajoutée au Nord se regarderaient comme également maltraitées : la première, parce qu'on lui enlèverait le fruit légitime de ses grands sacrifices, pour l'obliger à en faire d'autres inutiles ; la seconde, parce qu'on lui imposerait, sans bénéfice, les lourdes dettes de l'évêché des Trois-Rivières qu'elle n'aurait pas contractées.

Une autre raison extrinsèque à la division, mais qui n'est pas sans valeur et surtout sans signification, c'est que le petit diocèse des Trois-Rivières est situé entre les grands diocèses de Québec et de Montréal, qui sont trois fois plus riches et plus peuplés, et que l'on ne cherche pas à faire diviser. Le diocèse de Québec compte environ 400,000 âmes et 148 paroisses ; celui de Montréal encore davantage. Pourquoi une telle différence existerait-elle ?

II.

Projet de division.

I.

Il y a eu trois tentatives faites pour opérer la division du diocèse des Trois-Rivières.

Les deux premières sont certainement dues aux efforts d'un prêtre intrigant ; la troisième, qui est la présente, paraît l'être également.

1^{re} *Tentative.* Dans la première tentative, en 1875, la pétition de démembrement fut dressée soigneusement à l'insu de l'Evêque diocésain et de l'épiscopat provincial, puis adressée directement au Saint-Siège.

Cette pétition fut renvoyée de Rome aux Evêques de la province qui la rejetèrent presque à l'unanimité, sauf l'Archevêque de Québec actuel, qui parut prendre le projet et son auteur sous sa protection.

La requête contenait 26 noms dont plusieurs avaient été inscrits *frauduleusement*.

Alors même, *d'autres faux* se produisirent auprès de la S. C. de la Propagande. Son Eminence le Cardinal Franchi, Préfet, émit par écrit sur la décision des Evêques des assertions absolument *contraires* au procès-verbal même de leur assemblée.

L'Evêque des Trois-Rivières fit un premier voyage à Rome pour cette affaire en 1876. Ayant démontré la *fausseté* et la *utilité* des renseignements fournis au Saint-Siège, la question en resta là.

2^{me} *Tentative.* En 1877, lorsque Mgr Conroy fut envoyé au Canada comme Délégué apostolique, les *prétendus* mêmes *pétitionnaires* renouvelèrent la demande du démembrement, sous l'action du *même prêtre*.

Le Délégué apostolique, étant sur les lieux et voyant les choses de ses yeux, eut des doutes sur la véracité des avancés de ce prêtre, et sur la solidité des allégués de la pétition.

Il demanda une expression régulière de l'opinion des prêtres du Sud, que cette division concernait spécialement. Le nombre

des pétitionnaires de 26 tomba à 16, dont moitié du Séminaire de Nicolet, sur un clergé diocésain de 123 membres.

Le Délégué apostolique, indigné d'une telle supercherie, qualifia le prêtre promoteur du mouvement *d'intrigant de bas étage*, trouva d'ailleurs le démembrement impraticable, disant en anglais que c'était un *non sense*, ou non-sens, et recommanda à l'Evêque des Trois-Rivières de faire un nouvel exposé de l'affaire au Saint-Siège (P. J. n° 1).

Alors, Son Eminence le Préfet actuel de la S. C. de la Propagande, renseigné officiellement, 1° par le rapport des Evêques, 2° par celui du Délégué apostolique, 3° par celui de l'Evêque diocésain, répondit le 6 avril 1878 que le diocèse des Trois-Rivières demeurerait intact.

Voici sa lettre à l'Evêque :

Ill.mo e Rev.mo Signore,

“ Ho ricevuto le sue lettere e le osservazioni trasmesse
relativamente alla petizione fatta da alcuni membri del suo Clero
per la creazione di una nuova diocesi in Nicolet. Tale petizione
dovrebbe essere accompagnata alla Sacra Congregazione del suf-
fragio dei Vescovi della Provincia; e poichè finora suffragio o
commendatizia non esiste, le cose restino come sono.

“ Roma, dalla Propaganda, 6 aprile 1878.

“ *Signé* GIOVANNI Card. SIMEONI, Pref.”

Cette décision fut reçue avec bonheur par l'Evêque, le clergé et les fidèles, et regardée comme le jugement final de la question. La tranquillité fut parfaitement rétablie, et personne ne s'occupait plus de cette question.

L'intrigue, dont cette seconde tentative avait été la continuation, paraissait donc avoir définitivement échoué.

II.

3^{me} Tentative. Mais il n'en fut rien. En 1883, il se produisit une troisième tentative organisée avec plus de fourberie et d'audace, et cette fois comme sous le couvert de l'autorité pontificale.

A la fin de l'année 1882, le prêtre dont il est parlé ci-dessus, et que l'Evêque avait été obligé de retirer de sa cure pour des

raisons légitimes, sollicita la permission de faire le voyage de Rome et la bénédiction de l'Evêque, qui lui furent gracieusement accordées.

Dans le même temps, l'Evêque de Chicoutimi, Mgr Dom. Racine, dont le diocèse est à cent lieues de celui des Trois-Rivières qu'il n'a jamais visité, vint aussi à Rome.

Le prêtre susdit entra en relations intimes avec Sa Grandeur, demanda son excorporation du diocèse des Trois-Rivières et son agrégation à celui de Chicoutimi; puis obtint de son nouvel Evêque la faculté de demeurer à Rome, où il est encore depuis tantôt deux ans, occupé à poursuivre la division du diocèse dont il s'est séparé. Il obtint encore de cet Evêque la recommandation à une décoration pontificale.

Or, ce prêtre, en disgrâce dans le diocèse qu'il habitait, y est regardé comme un intrigant renforcé, fort peu scrupuleux sur les moyens, et connu publiquement pour un homme qui a jeté partout le trouble sur son passage, comme de nombreux témoignages en font foi.

Quelque temps après son arrivée à Rome, Mgr de Chicoutimi remit, selon sa propre déclaration, à Son Eminence le Préfet de la S. C. de la Propagande, des documents demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, au nom des *mêmes*, c'est-à-dire des *anciens pétitionnaires*. Qui lui avait personnellement confié ces documents? Qui l'avait chargé de cet office? Sa Grandeur ne le dit pas.

Le susdit prêtre étant alors le seul à Rome venu du diocèse des Trois-Rivières et la seule personne qui eût en tête le démembrement, beaucoup ont cru assez naturellement que c'était encore lui qui, excorporé du diocèse pour avoir plus de liberté, travaillait à amener une division, se proposant de revenir avec l'Evêque de la nouvelle création, revêtu lui-même d'une dignité pontificale qui aurait couvert ses opérations.

Quoi qu'il en soit, tout était, au diocèse des Trois-Rivières, dans le calme le plus profond, quand en avril 1883, Mgr l'Archevêque de Québec fit publier dans les journaux une lettre annonçant que la *division* du diocèse était une *affaire réglée* par le Souverain Pontife.

Tel n'était point réellement le cas; mais le Préfet de la S. C. de la Propagande, croyant sans doute véridiques les documents dont il vient d'être parlé, avait écrit que le Saint-Père regardait comme opportune la division projetée.

L'Archevêque de Québec chercha aussitôt de faire croire à l'Evêque des Trois-Rivières que ce projet de démembrement était un *proprio motu* de Sa Sainteté, que la décision était *finale*, et

l'invitait à procéder lui-même à la division de son diocèse avec ses collègues, à la réunion du 22 mai suivant.

Le diocèse des Trois-Rivières tout entier, Evêque, prêtres et fidèles, fut dans la stupéfaction.

Mgr des Trois-Rivières, qui avait reçu du Saint-Siège son diocèse *sede plena*, et qui avait rempli son devoir dans la sincérité de son âme, savait bien que le Saint-Père n'avait pas dû agir de la sorte, et que la S. Congrégation n'avait pas procédé sans informations.

Persuadé que ce projet de division était le résultat de nouvelles menées auprès du Saint-Siège et que la S. C. de la Propagande avait été mal renseignée, l'Evêque des Trois-Rivières prit sans délai des informations précises, premièrement auprès des Evêques de la Province, secondement auprès de son clergé. C'était le seul moyen qu'il eût d'arriver à connaître la vérité et de déjouer les intrigues.

Il apprit, en effet, par des témoignages écrits que ni les Evêques, ni les prêtres, ni les fidèles de son diocèse n'avaient eu connaissance d'une nouvelle pétition de démembrement, et que par conséquent ils étaient complètement étrangers à une telle démarche.

Il eut alors la preuve formelle que *seul* l'Archevêque de Québec connaissait cette demande de division du diocèse des Trois-Rivières, et que c'était l'Evêque de Chicoutimi qui l'avait mise devant le Saint-Siège, à l'insu de l'Evêque diocésain, sur la foi de personnes étrangères tenues dans l'ombre, et plus probablement d'après des *noms falsifiés*.

Cette pétition de démembrement de la part du clergé du diocèse, ou des *anciens pétitionnaires*, était donc certainement encore UN FAUX, mis en avant pour tromper le Saint-Siège, puisqu'elle était absolument contraire au *propre* témoignage du clergé tout entier, et des *anciens pétitionnaires* eux-mêmes.

Si quelques rares adhésions ont eu lieu depuis, ce n'a été que comme un voile apporté pour couvrir l'indignité de l'intrigue.

Les calculs avaient été évidemment faits par les organisateurs, tant pour *surprendre* la S. Congrégation d'un côté, que pour *jeter* de l'autre l'Evêque des Trois-Rivières dans un guet-apens.

Si cet Evêque n'eût pas soupçonné une exposition *frauduleuse* à la S. Congrégation, eût cru aux affirmations de l'Archevêque entraîné lui-même, eût cédé à ses invitations, et se fût rendu à Québec pour participer à l'assemblée du 22 mai 1883, son petit

diocèse, déjà sauvé avec peine de tant de périls, n'offrirait plus aujourd'hui que le spectacle de deux ruines.

La divine Providence a voulu que sa grande confiance dans la justice du St-Siège le mit, lui et les siens, à l'abri d'un pareil désastre.

Muni des précieux témoignages dont il est question ci-dessus, l'Evêque des Trois-Rivières, malgré son âge et ses infirmités, prit le chemin de Rome au commencement de mai 1883. C'était son second voyage entrepris pour la défense de son diocèse contre l'intrigue.

Sa Sainteté Léon XIII accueillit le digne Evêque avec une grande bienveillance, et lui dit d'exposer *entièrement* et *avec soin* tout ce qui regardait l'affaire de son diocèse. C'est ce que Mgr des Trois-Rivières a fait dans un important *Mémoire* déposé à la S. C. de la Propagande, et où se trouvent des preuves surabondantes de tout ce qui vient d'être dit, et de ce qui va suivre.

III

Prétextes à la Division.

I.

Des *raisons* en faveur d'un démembrement du diocèse des Trois-Rivières, il ne s'en trouve pas ; *pas une* seule, comme dit si judicieusement le premier Ministre de la Province de Québec en sa lettre citée aux pièces justificatives N. 2, ce que reconnaissent d'ailleurs au pays tous les gens sensés, éclairés et désintéressés.

Il n'y a que des *prétextes*.

C'est pourquoi l'intrigue, qui menait toute cette affaire, a toujours marché dans l'ombre ; elle ne voulait absolument rien faire connaître, ni noms, ni documents ; et elle avait grandement raison, comme on le verra bientôt.

La Providence a cependant permis que quelques pièces arrivassent à être connues : la pétition de 1875, et la récente pétition remise à la Propagande par Mgr de Chicoutimi.

Les principaux prétextes étalés dans ces documents sont : 1° l'étendue du territoire et les communications ; 2° le chiffre de la population ; 3° les ressources du diocèse ; 4° l'existence du séminaire de Nicolet ; 5° une prétendue division dans le clergé.

Le reste, dont est surtout remplie la dernière pétition, est une *suite de hors-d'œuvre*, assez déguisés pour avoir quelque apparence de sens aux yeux de personnes très-éloignées, mais qui ne sont rien moins que ridicules pour les gens du pays et, ce qui est beaucoup plus grave, un amas d'injures, de mensonges et de calomnies à l'adresse de l'Évêque et de son clergé.

D'abord, il faut constater que les pétitionnaires de 1875 n'ont osé formuler aucune plainte contre l'administration diocésaine. Ils reconnaissent l'état prospère du diocèse et le développement régulier de ses institutions ; ils se plaisent même à faire l'éloge du zèle de l'Évêque et de son activité.

En effet, le diocèse des Trois-Rivières est un de ceux de la province où les mœurs se sont le mieux conservées, que les mauvaises doctrines ont le moins entamés et où notre sainte religion a le plus d'empire.

En présence de cet heureux état de choses, les personnes qui n'auraient pas été excitées par la cabale, n'auraient rien trouvé de mieux à faire que de laisser le diocèse suivre sa marche progressive et consolante.

Mais venons-en aux prétextes.

II.

1^{er} ET 2^{me} PRÉTEXTES.—*Territoire et population.*

Pour ce qui regarde ces deux premiers prétextes, la réponse se trouve à peu près toute faite dans l'exposé ci-dessus de l'état du diocèse.

On y voit que le territoire habitable est très-restreint, que les communications y sont des plus faciles, et que la population totale n'est que de 135,000 âmes.

Que la population s'accroisse régulièrement, que l'on érige çà et là quelques établissements aux Frères de la Doctrine Chrétienne et quelques couvents, ou même quelques écoles, aux religieuses enseignantes pour l'éducation de la jeunesse, il n'y a là rien d'étonnant et qui puisse motiver la division d'un diocèse.

Mais ce qui fait voir la *mauvaise foi* dont sont empreintes ces pétitions, ce sont les chiffres qu'elles donnent pour la superficie des deux diocèses projetés.

Le diocèse des Trois-Rivières aurait une étendue de 22,284

milles carrés au Nord ; le prétendu nouveau diocèse seulement 2,356 milles carrés au Sud ; c'est-à-dire que le premier, après la division, aurait encore plus de neuf fois l'étendue du second.

Or tout le monde au Canada connaît que la partie nord *habité et habitable*, que l'on voudrait laisser à l'Évêque des Trois-Rivières pour son diocèse, est loin de valoir seulement la moitié de la partie habitable au Sud. Le reste est un immense pays impraticable à la colonisation, réservé au bois et aux bêtes sauvages.

Le gouvernement provincial vient de le constituer, cette année même, en RÉSERVE FORESTIÈRE par un décret spécial.

Personne, assurément, ne connaît mieux l'étendue et la valeur de ce territoire que le premier ministre de la province.

Il faut voir ce qu'il en dit aux pièces justificatives, N° 2.

Préposer à la S. C. de la Papagande des calculs comme ci-dessus pour base de délibérations, c'est donc tromper *indignement* le Saint-Siège. *

III.

3^{me} PRÉTEXTE.—*Les revenus du diocèse.*

Les pétitionnaires sont tombés dans des exagérations extravagantes au sujet des *propriétés* et des *revenus* du diocèse.

Sur le coût des constructions et des sommes fournies, ils ont erré de 147,000 piastres en face des chiffres officiels ; c'est-à-dire que sous la suggestion du prêtre qui les inspirait, ils ont consigné

* TABLEAU.

Superficie du diocèse de Québec.....	14,800 milles carrés.
“ “ Trois-Rivières.....	8,160 “ “
“ “ Montréal.....	5,340 “ “
—	
Superficie du diocèse des Trois-Rivières, abstraction faite de la Réserve forestière du Saint-Maurice.....	3,700 milles carrés.
—	
Superficie de la partie du diocèse de Trois-Rivières située au nord du Saint-Laurent (moins la Réserve forestière)	1,470 milles carrés.
—	
Superficie de la partie du même diocèse située au sud du fleuve.....	2,230 “ “
Département des Terres de la Couronne,	
Québec, 12 novembre 1884.	

Certifié,

E. E. TACHÉ,

Asst.-Commissaire des Terres de la Couronne.

une somme de *pure fantaisie*, ce qui démontre encore le défaut d'honnêteté qui a présidé à la rédaction des pétitions.

Ils ont pareillement augmenté les revenus annuels du diocèse, en y joignant ceux de la cure des Trois-Rivières, de la Propagation de la Foi, et d'autres ressources érangères, employées ailleurs ou supprimées.

La vérité est, comme il est facile de l'établir par l'examen des comptes, que les revenus propres de l'Evêché des Trois-Rivières sont insuffisants pour les besoins, et qu'il faudra encore de temps en temps faire appel à la charité des diocésains.

Ni la Cathédrale, ni l'Evêché, ni le Séminaire des Trois-Rivières, maintenant construits, ne sont entièrement achevés, comme il a été dit.

La dette cependant s'élève encore à deux cent mille francs 40,000 piastres ; et les créanciers s'opposeraient légitimement à ce qu'on mit leurs intérêts en danger une seconde fois.

Les diocésains ont certainement, depuis 30 ans, fait de très-grands sacrifices pour créer les établissements épiscopaux nécessaires. Mais ils n'en ont qu'un plus juste droit d'en recueillir *les fruits* pour eux et leurs enfants. Et il est très-raisonnable de les laisser présentement en repos. La population du Sud, spécialement, se regarderait comme traitée avec une grande injustice si elle était forcée d'abandonner ces fruits, en se retirant des Trois-Rivières, pour recommencer un nouvel établissement épiscopal à Nicolet, où d'ailleurs ses autres intérêts ne l'appellent point.

IV.

4^{me} PRÉTEXTE.—*L'existence du Séminaire de Nicolet.*

Il y a dans le diocèse deux petits séminaires ou collèges : celui de Nicolet, et celui des Trois-Rivières auquel s'adjoint le grand séminaire.

Le Séminaire de Nicolet feint de se croire en danger, sans un évêché à son côté.

C'est néanmoins sous l'administration des Evêques des Trois-Rivières que cette institution a le plus prospéré, comme les statistiques en font foi.

Ce collège a généralement une moyenne de 300 élèves par année ; il compte 11 prêtres pour directeurs et professeurs ; ses affaires temporelles sont prospères.

Le Séminaire des Trois-Rivières est dans des conditions inférieures, mais florissantes aussi ; il réunit 250 élèves environ.

La vraie raison qui a entraîné les prêtres du collège de Nicolet et quelques uns de leurs amis à désirer l'érection d'un évêché à Nicolet est l'ombrage que leur porte la prospérité du nouveau Séminaire des Trois-Rivières. C'est en mettant un tel ressort en mouvement que l'intrigue a eu quelque succès auprès d'eux. Mais les deux maisons peuvent également prospérer, comme l'expérience l'a prouvé même depuis 1875, si elles se montrent toujours dignes de confiance.

L'Evêque actuel, non plus que son prédécesseur, n'a rien fait pour nuire à ce collège. Bien au contraire, il l'a traité avec un soin particulier. Il lui a offert dans son propre intérêt, il y a une quinzaine d'années, avec l'aide du gouvernement, l'avantage d'un transfert aux Trois-Rivières qu'il n'a pas voulu accepter.

Il s'est vu obligé, une fois, de s'opposer à certaines prétentions des prêtres de ce séminaire ; mais c'est parce que ces prêtres voulaient se constituer en dehors des règles des Conciles, et contrairement aux droits de l'Ordinaire. Un tel privilège leur aurait été bien plus nuisible qu'utile.

En tout cas, le Séminaire diocésain des Trois-Rivières a sa place marquée par le Concile de Trente dans la ville épiscopale, et ne peut être détruit pour plaire au collège de Nicolet.

Au surplus, il ne serait pas juste de surcharger les populations d'impôts pour l'avantage particulier d'un collège. Ce n'est pas le diocèse qui est fait pour le collège ou séminaire, mais le séminaire pour le diocèse.

Ce qui pourrait réellement faire tort à cette maison, ce serait sa persistance à vouloir scinder le diocèse contre l'intérêt commun et général de la population.

v.

5^{me} PRÉTEXTE.—*La division dans le clergé.*

Cet allégué est une *pure calomnie*.

Tous les prêtres du diocèse en masse le repoussent, et maintiennent qu'il n'y a pas de clergé plus unis dans toute la province. Leurs lettres conservées à l'évêché et leurs rapports constants en font foi. L'Ordinaire corrobore leur témoignage. Cent autres preuves peuvent en être données. Huit prêtres du

Séminaire de Nicolet et deux de leurs amis sont les *seuls* à croire qu'une division existe ; mais leur opinion ne peut la faire *exister* en dépit du corps ecclésiastique tout entier.

Quant à la question de démembrement, sur un clergé de 134 prêtres, 17 seulement sont favorables à une telle mesure, sans l'avoir néanmoins demandée dans la récente pétition : 10 du Séminaire de Nicolet et 7 de leurs amis.

Telle est sur ce sujet l'expression fidèle des sentiments du clergé.

Lorsque cette question de démembrement aura été renvoyée par le Saint-Siège, le prêtre qui la soulevait sans cesse étant sorti du diocèse, on peut compter qu'on y jouira d'une paix profonde.

Nous venons de voir là les *seuls* et *vrais* prétextes à une division du diocèse des Trois-Rivières.

VI

FUTILITÉS.—Il serait peut-être utile de dire quelques mots des *futilités* dont est chargée la dernière pétition. Rien ne démontre mieux l'absence totale de motifs sérieux dans une pièce qui devrait être si grave de sa nature.

1° On y parle de la construction de chemins de fer ; on en fait l'évaluation et l'éloge sans fin, comme si ces entreprises industrielles devaient soutenir des évêchés, et nécessiter des divisions de diocèse !

Les voies ferrées, qui sont assurément de grands moyens de communications, ne créent pas plus de pareils besoins sur les rives du St-Laurent que dans les plaines de l'Italie ; et la valeur de ces chemins n'affecte pas plus les finances des églises canadiennes, que celles des diocèses étrangers.

Que fait, par exemple, à l'Evêque d'Albano le coût ou les revenus du chemin de fer de Naples à Rome ?

Si ces voies ferrées ouvraient des terres au défrichement, l'argument aurait quelque valeur, non pour aujourd'hui, mais dans un avenir éloigné. Or il est démontré que le territoire du nord, auquel touche un seul de ces chemins, est *inhabitable*. Pour arriver à être utile en ce sens, il faudrait que ce chemin fût conduit à 140 milles plus loin à travers les montagnes, c'est-à-dire au lac St-Jean, en un autre diocèse déjà formé.

Mais il y a plus : c'est que ces voies ferrées au nord du Saint-Laurent, qu'on a représentées comme une source de richesse pour les populations, sont devenues pour elles une ruine.

Elles avaient été construites aux frais de la province, et

avaient coûté environ 80 millions de francs. Des intrigants de l'espèce de ceux qui ont fabriqué la dernière pétition, ont vendu ces voies à nos adversaires nationaux, des Anglais protestants, la plupart franc-maçons, pour la moitié de leur valeur, c'est-à-dire avec une perte de 40 millions.

Le contre-coup d'un tel désastre a failli entraîner la ruine de la province elle-même : on ne sait trop encore comment elle en sortira. Naturellement, la pétition ne dit rien de cet événement qui enlève à l'argument son dernier trait d'honnête apparence.

Mais il y a une chose à remarquer à ce sujet, c'est que cette pétition, qui n'est qu'un *faux* dans son entier, en est *un autre* par sa propre *date*.

Elle est daté d'août 1881, et elle n'a été présentée à la Propagande qu'en 1883. Or c'est au printemps de 1882 qu'a eu lieu le désastre relatif aux voies ferrées. Donc, soit que la date de 1881 ait été mise sur la pétition avant le désastre, soit qu'elle ait été mise après pour offrir ce simulacre d'argument, il est très-certain qu'en prétendant, en 1883, que ces voies *allaient* opérer une heureuse révolution dans la prospérité publique, on débitait à la S. C. de la Propagande *avec conscience* une insigne *fausseté*, puisque la ruine était déjà *arrivée*.

Ainsi, on trouve de la fourberie jusque dans les futilités.

2° On donne, comme motifs de démembrement, l'établissement d'une école de religieuses enseignantes, dites de l'Assomption, dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et encore le projet chez l'Evêque d'établir le noviciat de ces religieuses en sa ville épiscopale !

Cette prétention est à peine croyable.

La raison donnée est que ces filles, préparées à l'enseignement pour l'intelligente population de nos campagnes, ne sont pas aptes à enseigner aux classes pauvres et moyennes des villes !!

Cette institution, créée par l'Evêque même des Trois-Rivières, compte environ une quinzaine de maisons dans le diocèse. Quoi de plus rationnel que l'Evêque, qui a fait de ces religieuses comme autant d'apôtres pour l'instruction de l'enfance de son diocèse, trouve à propos de surveiller leur formation d'une manière spéciale, en plaçant près de lui, si c'est possible, le noviciat qui se trouve éloigné d'une douzaine de milles.

Si cette institution a été visitée quelquefois par la maladie, cela est dû à des causes qui ne dépendaient nullement de l'Evêque. S'il fallait qu'un local particulier en fût l'occasion, la maison où la maladie s'est fait remarquer davantage est précisément *celle* qui

a été préparée par le prêtre intrigant réputé être l'auteur de cette pétition.

5° On a présenté à la S. C. les revenus des divers associations du diocèse, la Propagation de la Foi, la Sainte Enfance, la Saint François de Sales, comme autant d'exactions sur la population du Sud, parce qu'ils étaient dirigés à l'Evêché des Trois-Rivières, pour être ensuite appliqués selon les besoins.

Mais qui ne sait que l'Evêché d'un diocèse est le centre où convergent nécessairement les œuvres diocésaines ? Aussi personne a-t-il jamais songé à formuler des plaintes sur un pareil sujet, non plus au diocèse des Trois-Rivières qu'ailleurs.

Autant vaudrait s'opposer à ce que, dans l'organisme humain, le sang de chaque membre remontât au cœur, et ordonner l'amputation comme remède à ce prétendu vice d'organisation.

D'autres futilités sont encore plus pitoyables.

Mgr des Trois-Rivières est odieusement accusé, comme preuve de la richesse de l'Evêché, de faire un commerce de banque ; et c'est parce que ce digne Evêque, comme tout débiteur obéré, emprunte à plus bas intérêt pour remettre des capitaux d'intérêts plus élevés.

Plus loin, par contradiction, il est représenté avec une hardiesse inconcevable comme un péril pour les finances diocésaines, lui qui en est le sauveur public et admiré en dépit des entreprises ruineuses des partisans de la division.

Mais un prêtre qui a été dans le commerce, et en un commerce malheureux, pendant une grande partie de sa carrière sacerdotale, c'est exactement l'auteur des tentatives de démembrement susdites, fait publiquement connu au diocèse, et pour lequel le dit prêtre a été en partie obligé de laisser sa cure.

Il est quelque part question de requêtes. Si le clergé et les fidèles du pays se sont fortement opposés, par des requêtes, au projet de loi civile demandé par Laval, c'est parce que ce projet blessait leurs droits légitimes ; et cela ne regarde nullement la question du diocèse.

On remarque que la récente pétition compte sans cesse sur l'avenir pour opérer la *division* ; c'est aussi pourquoi tous les diocésains trouvent à propos de demander à la S. C. de la renvoyer à l'avenir, et de laisser au temps le soin d'en démontrer la nécessité.

La pétition emploie généralement les mots "diocèse de Nicolet," et raisonne comme si la division était opérée ; c'est évidem-

ment trop prendre le pas sur l'autorité du Saint-Siège et montrer un absolutisme fort significatif.

Quand aux autres injures et accusations, il en sera question plus loin.

IV.

La Délégation.

I

Demande d'enquête juridique.

En venant défendre à Rome l'existence de son diocèse contre ces attaques et ces pétitions, l'Evêque des Trois-Rivières se trouvait en présence d'adversaires inconnus et étrangers à son troupeau.

Comme Sa Grandeur avait les preuves d'une intrigue montée contre lui et contre son diocèse, elle demanda *à bon droit* la copie des documents présentés au Saint-Siège et les noms des signataires, afin d'en démontrer, soit la fausseté, soit la falsification. Car rien n'était plus *vexatoire* que ces attaques injustes et ténébreuses.

Sur ces entrefaites, un Commissaire Apostolique, Mgr D. H. Smuelders, fut envoyé au Canada pour examiner les difficultés religieuses du pays, et en particulier celles du diocèse des Trois-Rivières.

Sa Sainteté Léon XIII eut la bonté d'en donner, Elle-même, l'assurance à Mgr des Trois-Rivières.

Son Eminence, le Préfet de la S. C. de la Propagande, recommanda à Mgr des Trois-Rivières de retourner avec le Commissaire apostolique pour être présent à l'examen de sa cause.

Mgr Laflèche se rendant à ce désir, reprit le chemin de son diocèse.

Rendu au pays, l'Evêque des Trois-Rivières demanda de nouveau au Commissaire apostolique la communication des documents de ses adversaires, et une *enquête juridique* sur leur contenu.

Il demanda la *procédure juridique*, et à plusieurs reprises, parce qu'elle était la seule qui offrit de *sûres garanties* d'arriver à la vérité, au milieu de tant d'intrigues. D'ailleurs c'était son droit, et une protection même pour l'honneur de la Propagande. On

trouvera aux pièces justificatives N. 3, une copie de cette demande qui est remplie des plus vigoureux arguments.

Le Commissaire, on ne sait pourquoi, fut longtemps sans répondre. A la fin, il refusa les documents demandés et différa l'enquête.

Jusqu'alors, l'Evêque des Trois-Rivières ne connaissait la fausseté des pétitions et des motifs invoqués que par la requête de 1875 et par les lettres des Evêques et du clergé ; mais il ne pouvait se défendre qu'à tâtons contre la pétition et les autres documents de 1883, ce qui le mettait dans des conditions inégales et pour ainsi dire impossibles, lui le Pasteur du diocèse, vis-à-vis d'adversaires étrangers et cachés.

La divine Providence vint à son aide en permettant qu'il connût un des documents préparés par l'intrigue, la pétition de 1881 présentée en 1883 par l'Evêque de Chicoutimi, comme il a été dit ci-dessus. Cette pétition exhibée au Commissaire Apostolique fut déclarée par lui conforme à celle qu'il tenait de la S. Congrégation.

II.

Le faux ou la subreption.

Or cette pétition, base des informations fournies à la S. C. de la Propagande, se trouve être, en effet, un *vrai faux* ou une *subreption*, un acte bien plus *frauduleux* encore que Mgr des Trois-Rivières ne l'avait pensé.

Elle est datée du 6 août 1881, signée de M. L. S. Malo, curé de Bécancourt, qui y parle comme au nom des *anciens pétitionnaires* de 1875, et elle est remplie, ainsi qu'il a été dit, de faussetés de toutes sortes.

Aussitôt que M. L. S. Malo apprit cette nouvelle, il nia avoir jamais mis son nom au bas d'un pareil document, ni avoir jamais autorisé personne à le faire. Il affirma que c'était *un faux*.

Voici sa lettre :

Bécancourt, 15 décembre 1883.

" Je, soussigné, apprenant qu'une Supplique, signée de mon nom, a été adressée à la Congrégation de la Propagande demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, à la date du 6 août 1881, déclare n'avoir jamais mis mon nom au bas d'une semblable demande, et n'avoir jamais autorisé personne à le faire. C'est un faux. Mon opinion est et a été que la division du diocèse des Trois-Rivières est inopportune, et j'autorise l'Evêque des Trois-

Rivières à faire de cette déclaration l'usage qu'il jugera à propos.

“ En foi de quoi j'ai signé, avec un profond respect.

“ L. S. MALO, Prêtre. ”

Cette lettre est corroborée par le témoignage qu'il avait rendu huit mois auparavant, alors qu'il ignorait absolument l'existence de cette pétition présentée en son nom au Saint-Siège.

Ses réponses d'alors, c'est-à-dire du 18 avril précédent, à la circulaire de l'Evêque, se trouvent ci-contre aux pièces justificatives, n° 4.

Le Rév. M. Malo est un vieillard octogénaire. Comme les vieillards, il a moins vive la mémoire des choses récentes que des choses passées depuis longtemps ; mais c'est un homme très-sensé et qui a le plein usage de ses facultés, ainsi qu'il a été constaté par nombre de personnes. On lui fit remarquer que la signature apposée ressemblant à la sienne, il aurait peut-être signé et oublié cet acte. Alors il renouvela sa précédente déclaration devant deux témoins qui furent assermentés, retirant sa signature si elle lui avait été enlevée subrepticement.

Et de crainte que ces affirmations ne fussent pas suffisantes, il fit le 1^{er} février 1884, aussi devant témoins, la dernière déclaration encore plus explicite que voici :

Bécancourt, ce 1^{er} février 1884.

“ Je, prêtre soussigné, ai pris connaissance de la Supplique ci-dessus du 6 août 1881, en présence des témoins soussignés ; j'ai écouté attentivement la lecture qui m'en a été faite, et par respect pour la vérité et la justice, ma conscience m'oblige à déclarer ce qui suit :

“ 1^o Je n'ai jamais eu connaissance de ce document ni de sa teneur avant que Monseigneur me l'eût envoyé il y a quelques semaines ; par conséquent, je n'ai pu le signer avec connaissance de cause ;

“ 2^o Je répète que les accusations portées contre Monseigneur Laffèche dans la dite Supplique sont injurieuses et calomnieuses ; tout sent l'exagération et le désir de nuire ;

“ 3^o L'examen attentif de ma signature au bas de la dite supplique, si c'est ma signature, prouvera une de ces deux choses : ou qu'elle a été forgée, ou qu'elle a été obtenue par tromperie ou abus de confiance, car je n'ai jamais lu cette Supplique avant ces dernières semaines.

“ Enfin, je ne voudrais pas emporter dans la tombe et devant mon souverain Juge le poids d'un acte que je considère comme

criminel : un bon prêtre ne signe pas des abominations contre ses supérieurs en connaissance de cause.

“ L. S. MALO, Prêtre,
Ancien curé de Bécancourt. ”

Témoins : Ed. Grenier, A. A. Leduc.

On a vu précédemment que le clergé tout entier avait affirmé n'avoir eu aucune connaissance de pétitions à Rome, depuis 1875, demandant la division du diocèse.

Lors donc qu'il connut, comme le Rév. M. Malo, que cette pétition de 1881, pleine de faussetés et d'injures, avait été mise comme à sa charge à Rome et avait amené cette nouvelle perturbation, il protesta énergiquement par un long document signé de 111 prêtres et adressé au Commissaire apostolique Mgr Smeulders.

On peut en lire une partie aux pièces justificatives, n° 5.

Dans cette protestation le clergé, résumant les mensonges et calomnies répandues dans la pétition contre l'Evêque, repousse avec force toutes ces accusations, les déclare *fausses*, dénuées de *de tout fondement*, injurieuses au *suprême degré*, le résultat d'une *persécution*, et il fait un juste éloge de l'Evêque, apprenant de plus au Commissaire apostolique que son sentiment sur la division est tel qu'il l'a exprimé dans ses réponses antérieures à l'Ordinaire.

Il devenait manifeste, indéniable, et par les déclarations de M. Malo et par le témoignage du clergé, que cette dernière tentative de démembrement était, plus que toutes les autres, une abominable machination, une œuvre de faussaire.

L'Evêque des Trois-Rivières revint à la charge, et dans un important document trop long à citer, redemanda au Commissaire apostolique une *enquête juridique* pour démontrer au Saint-Siège, une bonne fois, de la manière la plus authentique, l'iniquité des trames ourdies contre lui et contre son troupeau, et en démasquer les auteurs.

Il ne fut pas plus heureux que la première fois : l'enquête ne fut pas accordée.

III.

Nouvelle décision.

Mais quelque temps après, sur des informations venues de Rome, le Commissaire apostolique écrivit à l'Evêque des Trois-Rivières que la question de son diocèse était *résolue*; qu'en égard

au changement des circonstances la division projetée ne paraissait ni nécessaire, ni utile.

Voici le texte de la lettre qui porte la date du 19 avril 1884:

“ *Annuntio Tibi questionem motam de divisione Diocesis Trifluvianæ esse resolutam. Proposita divisio, habita ratione circumstantiarum interim mutatarum, neque necessaria videtur, neque saluti animarum utilis.* ”

Le changement de circonstances mentionné venait vraisemblablement de ce que l'immense territoire inhabitable au Nord des Trois-Rivières et qui, au dire de la pétition de 1881, devait être un avenir de prospérité pour le diocèse, même après la division, avait été constitué en réserve forestière, dans un récent décret par le gouvernement provincial.

L'Evêque des Trois-Rivières répondit au Commissaire apostolique, que tout en prenant acte de ce jugement sur le fond de la question, il continuait cependant encore de demander l'enquête dans cette cause pour les raisons suivantes :

1° Parce que Sa Sainteté, en envoyant un Commissaire au Canada, l'avait chargé, d'après sa propre déclaration, de s'enquérir non pas tant des choses futures que de la valeur même de la pétition, et qu'après cette décision les allégués de la pétition n'en seraient pas moins sensés subsister dans leur entier ;

2° Parce qu'il était nécessaire, en effet, d'établir si la Sacrée-Congrégation de la Propagande avait été renseignée avec vérité et justice, ou avait été indignement trompée ;

3° Parce que s'il était démontré que cette troisième attaque contre le diocèse avait été uniquement vexatoire, il était juste que les auteurs fussent réprimés et contraints à en payer les énormes frais ;

4° Pour que les graves accusations portées contre l'Evêque et le clergé fussent juridiquement prouvées ou authentiquement renversées, tant pour le bien de l'Eglise que pour l'honneur des intéressés.

Cette légitime réclamation, il est pénible de le dire, ne fut pas mieux écoutée. Pourquoi ? C'est ce que personne ne put comprendre, le Commissaire ayant pourtant été délégué dans un but d'investigation.

Néanmoins l'Evêque, sur la recommandation et avec l'approbation du Commissaire Apostolique, publia dans son diocèse la décision susdite qui allait mettre fin à l'anxiété, aux plus grandes inquiétudes des diocésains. Il le fit en prescrivant des actions de grâces publiques, dans une circulaire qui fut lue au prône de toutes les paroisses le premier jour de juin.

C'était à la veille de sa Visite Pastorale, qui devait avoir lieu cette année précisément dans la partie de son diocèse située au Sud du fleuve Saint-Laurent.

IV.

Manifestations

Les populations furent si heureuses de cette nouvelle, qu'elles ne surent comment témoigner leur allégresse. Des manifestations éclatantes furent faites partout sur le passage de l'Évêque. Des adresses de félicitations lui furent partout présentées pour l'heureuse décision qu'il venait de recevoir, avec des remerciements pour les démarches et les sacrifices qu'il s'était imposés dans la défense de son troupeau.

Dans ces documents, les diocésains exprimèrent unanimement la vénération qu'ils avaient pour leur Pasteur, une indignation à peine contenue contre les injustes procédés, les mensonges des intrigants, et leur intime satisfaction de voir éloigné un danger menaçant à la fois leurs intérêts temporels et spirituels.

Cette visite fut une ovation continuelle, un véritable concert de bénédictions.

On trouvera ci-contre, aux N^{os} de 6 à 13 des pièces justificatives, quelques-unes de ses adresses, qui donneront une idée de la légitimité et de la force de l'opinion et du sentiment populaires.

Comme Mgr des Trois-Rivières, qui n'a vécu que de dévouement pendant sa carrière sacerdotale et épiscopale, a cependant été méchamment accusé dans la pétition de maltraiter les colons, la plupart des adresses citées sont celles des paroisses les plus nouvelles. On y verra le témoignage même des défricheurs.

Entre ces documents on remarquera les adresses N^{os} 11 et 12, présentées par les deux Juges du District, au nom des diocésains et des paroissiens des Trois-Rivières, qui résument à peu près le contenu de toutes les autres, et qui soit la véritable expression des pensées et des sentiments de la population diocésaine en général.

Il a été dit à Rome, pour dénaturer le caractère de ces démonstrations, qu'elles avaient été ordonnées dans un but de pression vis-à-vis le St-Siège. Rien n'est plus faux. Une telle assertion ne pourrait être soutenue en face des diocésains. Elles ont été l'élan d'un peuple se réjouissant d'une juste décision de la Cour de Rome en sa faveur et en faveur d'un vénérable Pasteur

persécuté. Quoi de plus naturel et de plus légitime que, dans un moment pareil, le peuple chrétien élève la voix ! N'est-il pas le plus intéressé ? C'est un bonheur pour le Canada que ce sentiment délicat de la justice et de l'affection filiale ait encore chez ses enfants cette puissance.

V.

Intervention de l'Archevêque.

I.

Le télégramme et le rappel de la cause.

C'était au commencement de ces réjouissances que l'Archevêque de Québec, présent à Rome, demanda et obtint que la *décision* ci-dessus citée fut considérée comme non avenue, et que la cause fut aussitôt rappelée à la S. C. de la Propagande.

Son Eminence le Préfet télégraphia le 31 mai dernier au Commissaire Apostolique :

Instante Archiepiscopo, questionem divisionis diocesis Trifluviana deferri ad Congregationem. Episcopus, si habet alia exponenda, exponat.

Ce télégramme fut communiqué à Mgr des Trois-Rivières dans sa visite pastorale, trois jours après la publication de la *décision* dans toutes les églises du diocèse.

L'Evêque fit de graves observations au Commissaire Apostolique sur ce retour contre une *décision* déjà rendue publique.

Il fit aussi observer qu'il ne Lui avait encore rien communiqué *officiellement* sur cette question ; qu'il n'avait cessé de demander à cette fin une *enquête juridique* et que l'événement présent devait lui prouver combien il avait raison.

Le Commissaire apostolique, comprenant cette fois la gravité de la situation et la nécessité d'une enquête, fit la réponse suivante :

Montréal, 9 juin 1884.

A Sa Grandeur Mgr Lafêche, Evêque des Trois-Rivières.

“ MONSEIGNEUR,

“ J'ai communiqué à Votre Grandeur sans délai le télé-

gramme reçu le 31 mai dernier ; cependant il est arrivé trop tard à votre connaissance, pour arrêter la publication de la circulaire que j'avais trouvée correcte. Nous ne sommes donc pas en faute ni l'un ni l'autre quant à cette publication, qui a provoqué la joie de vos diocésains, ranimé les bons catholiques des autres diocèses, et m'a fait entendre les félicitations des hommes les plus remarquables du pays. Eh bien, Monseigneur, laissez donc la circulaire qui est publiée dans la circulation, et le télégramme, qui est venu trop tard, dans le silence.

“ Nous savons maintenant que c'est “ *Instante Archiepiscopo* ” que la vilaine question est pour retourner sur le tapis. Peut-être nous avons à faire à un mal qui n'est pas arrivé pour nuire. Aussi j'ai écrit à Rome de différer la *position*, et de vous accorder le temps de préparer votre réponse, et surtout de m'autoriser à faire l'enquête que vous demandez. Quand j'aurai reçu une réponse, je vous la ferai savoir, et nous nous entendrons sur ce qu'il y aura à faire.

“ Veuillez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement, avec lequel je reste en union de prières.

“ De Votre Grandeur.

“ Le très-humble serviteur

D. H. SMUULDERS O. C. Com. Apost.

Il est à noter très spécialement que le Commissaire Apostolique déclare ici, après sept mois de séjour au Canada, qu'il va demander à Rome l'autorisation de faire l'enquête, comme s'il n'en avait pas eu le pouvoir. Cependant, le Commissaire envoyé au pays par le Souverain-Pontife pour examiner la question du diocèse des Trois-Rivières, ainsi que Sa Sainteté l'a déclaré à l'Evêque, devait avoir *ex officio* le pouvoir de s'enquérir de la vérité avec des garanties de sûreté et selon les règles de l'Eglise.

Il faut donc qu'il ait été gêné dans l'exercice de ce pouvoir inhérent à sa charge par quelque cause cachée. Il serait très important de rechercher cette cause. Car, encore qu'elle se soit manifestée par l'entremise des supérieurs, elle a pu et dû procéder de *fausses impressions* ou *informations* données pour arrêter le cours de la justice.

Le 22 juillet dernier, le Commissaire Apostolique avertissait l'Evêque des Trois-Rivières qu'il n'avait pas encore reçu l'autorisation demandée.

Il est en même temps établi, par une lettre du même Evêque, du 16 avril 1884, que pendant que le Commissaire manquait de l'autorisation de procéder à l'*examen juridique des faux* dans la grave

affair
il re
ce di

cause
mém

Trois
sans
nou
prom

mém
celui
de q

vêqu

cèse
sede p
de la
quest

l'inst
teme
sion,
comr
plus

l'inst
confi
eu c
velée

égare
dre
journ
Trois
quar

affaire du diocèse en dépit des demandes réitérées de l'Ordinaire, il recevait le pouvoir de *procéder juridiquement* contre l'Evêque de ce diocèse, sur une *plainte* du prêtre intrigant susmentionné.

La S. Congrégation aura par là l'occasion de s'enquérir de la *cause et de la signification de l'inégalité* de ces procédés devant la même autorité.

C'est donc après ces péripéties que la cause du diocèse des Trois-Rivières, envoyée au Canada pour examen, en est revenue *sans enquête* sur les *instances* de l'Archevêque, pour être *jugée* de nouveau après avoir été déjà *décidée* et la sentence régulièrement *promulguée*.

II.

Irrégularité de l'intervention du Métropolitain.

Il est manifeste qu'un ou plusieurs intrigants laissés à eux-mêmes n'eussent jamais pu troubler un diocèse comme l'a été celui des Trois-Rivières depuis neuf ans, s'ils n'eussent été aidés de quelque puissante influence.

Cette influence a été particulièrement celle de Mgr l'Archevêque de Québec.

Bien que, selon le droit, la question de la division d'un diocèse revienne en premier lieu à l'Ordinaire qui a reçu son *Siège sede plena*, c'était une coutume suivie au Canada que les Evêques de la Province, réunis en conseil, s'occupassent au besoin de ces questions.

Abandonnant ce fraternel usage, l'Archevêque conseilla, à l'insu de l'Evêque, aux pétitionnaires de 1875 de s'adresser directement à Rome, alors qu'il croyait l'Ordinaire opposé à cette division, et qu'il savait que les Evêques rejetteraient cette pétition, comme une semblable l'avait déjà été et comme celle-là le fut plus tard.

Ensuite, quand la pétition de 1881 fut présentée, encore à l'insu de l'Ordinaire et des autres Evêques, il était aussi dans la confiance, comme il le déclare lui-même par ces paroles: "J'ai eu connaissance de la demande qui a été faite, ou plutôt renouvelée, de diviser le diocèse des Trois-Rivières".

En 1883, ce Métropolitain, qui aurait du avoir au moins les égards les plus ordinaires pour son digne suffragant, et le défendre contre la persécution, *se hâta au contraire de publier* dans les journaux de Québec l'annonce de la division du diocèse des Trois-Rivières et de la signaler comme une affaire *finale*ment réglée, quand il devait savoir que cette nouvelle inopinée causerait au

titulaire la plus vive affliction, parce que cette division se faisait à son insu et contre son gré, et surtout parce qu'elle ne pouvait être considérée que comme une condamnation véritable rejaillissant injustement sur son administration.

Dans l'assemblée des Evêques du 22 mai 1883, il procéda rigoureusement à faire déterminer les limites du diocèse nouveau en l'absence de l'Ordinaire, et sans faire entendre les légitimes réclamations du Grand-Vicaire de celui-ci qui s'était rendu à Québec pour les produire.

Tels sont les actes par lesquels l'Archevêque prépara la ruine d'un diocèse qu'il aurait dû protéger; tels sont les moyens qu'il a pris ou laissés prendre sciemment pour empêcher les Evêques, ses collègues dans l'épiscopat, de renseigner le Saint-Siège sur ce projet.

Il ne s'en est pas tenu là. Tournant le dos au Commissaire apostolique, à la stupéfaction des catholiques du pays, il est venu à Rome faire retirer la solution favorable déjà donnée à la question du diocèse, s'opposer pratiquement à l'investigation ordonnée par le Saint-Père, et il est allé jusqu'à presser Son Eminence, le Préfet, de faire juger définitivement l'affaire avant même que l'Evêque diocésain eût produit toute sa défense.

Mais de quel droit Mgr l'Archevêque vient-il s'immiscer ainsi dans les affaires intérieures d'un diocèse étranger? On n'en voit aucun. Les S. Canons n'admettent pas cette ingérence.

Que dirait-il si ses voisins en faisaient autant dans son vaste diocèse?

Cette conduite irrégulière et blessante à tous les points de vue, pour l'Evêque et les diocésains, est de nature à jeter le plus grand trouble dans les églises particulières.

Il y a plus: elle discrédite énormément l'autorité épiscopale, et cause un immense scandale auprès des populations naïves et confiantes de notre pays.

Mgr l'Archevêque ne pouvait ignorer que ces tentatives de division étaient le fruit de l'intrigue, puisqu'elles se sont passées sous ses yeux; il connaissait surtout que la dernière reposait sur des actes *absolument frauduleux*, puisque le fait était public dans la province.

En intervenant donc auprès de la Congrégation pour prévenir et empêcher l'enquête du Commissaire apostolique, qui devait établir au pays la fourberie et l'injustice, non seulement Sa Grandeur a montré une partialité incompatible avec son état, mais elle

a pris ouvertement sous sa protection une œuvre d'intrigants et de faussaires, au détriment des intérêts les plus sacrés.

VI.

Des vrais motifs du projet de division.

Humiliation de l'Evêque des Trois-Rivières et condamnation indirecte des doctrines romaines.

Il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'emploi de tant d'efforts et de si hautes influences, pendant un temps si long et pour diviser un si petit diocèse, ne procède pas d'une cause commune et ordinaire. Il faut qu'il y ait au fond quelque grand intérêt.

En effet, il s'y rencontre une question religieuse et sociale de premier ordre.

Ce n'est pas du tout le simple désir de partager en deux, malgré tout le monde, le diocèse des Trois-Rivières qui anime les meneurs occultes de cette trame, dont les agents extérieurs ne sont que les instruments. A quoi cela leur servirait-il ?

C'est d'humilier l'Evêque des Trois-Rivières et de porter un coup décisif à la véritable doctrine romaine dans le catholicisme du Canada ; voilà le vrai but. Et il leur serait aussi utile qu'agréable de le voir porté par le Saint-Siège lui-même.

La proposition, tout étrange qu'elle puisse paraître à Rome, n'en est pas moins l'exacte vérité.

Sans diminuer en rien le mérite des autres Evêques, l'Evêque des Trois-Rivières est regardé au Canada comme celui en qui se personnifie spécialement aujourd'hui la cause catholique. Homme d'une rare intelligence, d'une grande érudition, orateur des plus distingués, évêque remarquable par ses vertus et son zèle, plus remarquable encore par la pureté et la force de sa doctrine, après avoir consacré une grande partie de sa vie à évangéliser les infidèles, on l'a vu au premier rang défendre dans sa patrie les intérêts et les droits de l'Eglise méconnus et attaqués. C'est le témoignage que lui rendent universellement le clergé et la population catholique du pays, quoiqu'on soit venu dire à Rome le contraire. C'est à ce fait qu'il est si souvent fait allusion dans les adresses publiées aux pièces justificatives, et qui ne sont que l'écho de la voix publique

Cet évêque est devenu redoutable aux ennemis de l'Eglise, et par là le point de mire de leurs attaques. Sa défense du *Syllabus* et des Encycliques Pontificales lui a attiré l'animadversion des libéraux et l'opposition des francs-maçons qui se sont ligués contre lui. C'est à ce point qu'assez récemment un journal hérétique et hanté par des francs-maçons disait à ses lecteurs : "Quand vous voyez l'Evêque Lalleche d'un côté, c'est de l'autre qu'il faut vous mettre."

Car, au Canada, il y a des francs-maçons et des libéraux en grand nombre, non pas seulement de nom, mais de principes et d'action. Ceux-ci servent d'avant-garde aux autres.

Leur chiffre s'est prodigieusement accru ces dernières années, depuis que la direction donnée par les anciens Evêques a été quasi abandonnée, depuis que les nouveaux Evêques ont été divisés, le clergé réduit au silence, la presse catholique écrasée, les cercles catholiques discrédités et l'initiative des bons citoyens paralysée sous l'administration de l'Archevêque actuel. Chez nous, comme en beaucoup d'autres pays, la doctrine du mariage chrétien, le droit de propriété, les immunités de l'Eglise, le droit des parents dans l'éducation des enfants ont déjà été fortement attaqués. Nous sommes actuellement dans un état moins avancé mais analogue à celui de la Belgique, avec cette différence que nous perdons de jour en jour ce que celle-ci travaille à reconquérir si vigoureusement.

Le mal avance sans félat, mais rapidement.

Cela est si vrai, qu'un *calvaryisme* est imminent, au dire de tous les esprits vraiment observateurs, si nous continuons encore quelque temps à marcher dans la même voie, et surtout si Rome frappe ses plus zélés défenseurs, comme le dit avec tant de justesse le Premier Ministre de la province lui-même dans la lettre précédemment citée.

La guerre faite à Mgr des Trois-Rivières et contre son diocèse vient au fond de cet état de choses ; et l'étrange pression qui s'observe pour arracher à Rome une division de diocèse et pour s'opposer aux enquêtes qui découvriraient les trames, en est la suite.

Au pays, cela se voit par un grand nombre de faits, se sent en une foule d'occasions qu'il est impossible d'énumérer ici, et est d'ailleurs universellement reconnu ; c'est pourquoi le bon peuple en est si fort scandalisé.

Pour n'en dire que quelques mots, les journaux à mauvais principes n'ont cessé, depuis quinze ans, d'injurier le vénérable

Evêque et de le discréditer à propos de tout, mais particulièrement à cause de ses doctrines.

Un prêtre libéral canadien, que Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface peut faire connaître, et qui paraît être dans les secrets des complots, annonçait, il y a déjà six ans, que le diocèse des Trois-Rivières serait "*plus tard partagé*" et son évêque "*réduit à la misère*," parce qu'il avait obtenu contre le libéralisme canadien un Bref de Pie IX.

Chaque fois que dans cette lutte faite sournoisement et depuis si longtemps à Rome contre lui, le digne Evêque des Trois-Rivières calomnié en éprouvait quelque désavantage ou quelque affliction, conséquence presque inévitable, aussitôt la presse libérale et maçonnique le publiait à son de trompe, souvent en l'augmentant, quelquefois en le dénaturant.

Dernièrement encore, les journaux maçonniques publiaient triomphalement le succès de l'Archevêque dans l'affaire de la division du diocèse des Trois-Rivières, et faisaient connaître, à son arrivée même au Canada, le contenu du télégramme de Son. Em. le Préfet rappelant la décision favorable à l'Evêque.

Dans ces conditions, la division du diocèse serait un désastre moral pour le pays, infiniment plus grand que la ruine matérielle de cette jeune église. Une telle division serait infailliblement interprétée comme la condamnation de la doctrine de l'Evêque des Trois-Rivières, et par conséquent de la mise en pratique des enseignements romains, d'autant plus que les raisons manquent absolument à une autre interprétation.

Elle relâcherait les derniers liens qui retiennent encore les enfants de l'Eglise canadienne loin des pâturages empoisonnés, découragerait les meilleurs défenseurs du Saint-Siège, et l'ennemi entrerait triomphant au cœur de la nation.

La S. Congrégation de la Propagande en verrait avant longtemps de ses propres yeux la conséquence.

Déjà, lors de la première nouvelle, publiée par l'Archevêque, de cette prétendue division de diocèse, un Evêque canadien allait lui-même jusqu'à l'interpréter comme un châtement de la pure doctrine du titulaire. Alors on pouvait croire la S. Congrégation surprise, comme c'était le cas, par les mensonges de quelques faussaires; mais maintenant que les explications sont données, on ne pourrait plus en dire autant.

Le Commissaire Apostolique n'a-t-il pas fait comprendre, par sa lettre du 9 juin citée plus haut, en quel sens absolument différent, c'est-à-dire favorable à l'Eglise, avait été vue la récente

décision de la Sacrée Congrégation, et quelles *félicitations* elles lui avaient attirées des hommes les plus *remarquables* du pays? Ce serait bien autre chose, si le Commissaire Apostolique procédait à une *enquête juridique*. Là, il verrait bien plus clairement la preuve de tout ce qui vient d'être dit, et combien la cause de l'Evêque des Trois-Rivières s'identifie avec celle de l'Eglise. C'est aussi pourquoi cette enquête n'est pas vue d'un bon œil en certains lieux, comme il sera dit plus loin.

La S. Congrégation de la Propagande en ruinant au pays, par une division de son diocèse, le crédit de l'Evêque des Trois-Rivières, ruinerait donc en même temps le *crédit* et surtout la *mise en pratique* des doctrines du Saint-Siège aux yeux des populations. Telle est la vérité.

Mais c'est aussi exactement le but que veulent atteindre les organisateurs cachés de la lutte faite à Mgr des Trois-Rivières; et ils ne se trompent pas dans leurs calculs.

VII.

Nécessité de l'enquête juridique.

En présence de cette triste situation et de tous ces faits, il semble que l'on ne peut méconnaître la nécessité d'une *enquête juridique*.

1.

Elle est nécessaire pour bien des raisons :

Premièrement. Pour établir induitablement les *faits matériels* qui sont la base de cette cause de démembrement.

Voilà neuf ans que le diocèse est sans cesse attaqué et que les choses sont représentées en sens inverse par des personnes qui prétendent les connaître. Les décisions succèdent aux décisions, et c'est toujours à recommencer avec de grands frais et une grande affliction pour tant de monde. On ne croit plus apparemment à l'Ordinaire ni à son clergé, même sur cette question qu'on pourrait appeler *domestique*. Mais pourquoi dans des affaires matérielles et palpables conserve-t-on toujours de telles inquiétudes, qui deviennent compromettantes? C'est évidemment à cause de l'intrigue. Si après tant de rapports on ne peut

parvenir au vrai, par quel moyen reste-t-il ? Il n'y a plus qu'à constater le véritable *état des choses juridiquement*.

II.

Deuxièmement. Pour constater la malice et la malhonnêteté des perturbateurs, des *faussaires*, et la réfréner.

Que des personnes intéressées, bien intentionnées, demandent régulièrement et respectueusement un démembrement d'accord à leur Pasteur, ensuite aux autorités supérieures, cela se comprend et ne peut blesser personne.

Mais que les quelques ennemis acharnés d'un diocèse, pour amener sa ruine et ne pas répondre de leurs actes, se cachent derrière l'autorité supérieure et entassent, pendant des années, faussetés sur faussetés, appuyant leur réquisition de *pièces frauduleuses*, cela devient *vexatoire et intolérable*.

N'est-il pas juste et temps que l'autorité s'enquière des motifs et de la mauvaise foi de ces intrigants, les mette dans la nécessité de justifier leurs assertions, et protège enfin leurs nombreuses victimes par une convenable répression de tels actes ?

III.

Troisièmement. Pour défendre l'honneur d'un évêque et de son clergé.

Tout homme a un juste droit à son honneur et à sa réputation, mais plus que tous les autres ceux qui dans l'Eglise sont préposés à la conduite du troupeau.

Depuis plusieurs années l'Evêque des Trois-Rivières est odieusement calomnié auprès de la S. C. de la Propagande, et représenté pour tout autre qu'il n'est, ainsi que son clergé ; il en est de même de ses doctrines et de son administration.

A part les *mensonges injurieux* contenus dans la pétition de 1881, on l'a fait voir comme un homme à *idées fixes et extravagantes*, à *théories impraticables*, répandant la *division* et le *désordre* tout au tour de lui, surtout comme un prélat *très indocile* au St-Siège ! Et pourquoi tout cela ? Parceque ce digne Evêque a opposé avec force les doctrines de Rome aux *erreurs* modernes, qui envahissaient le pays, défendant à la fois l'Eglise et la société, à l'admiration du clergé et du peuple, et parce qu'il n'a pas voulu mettre les mains dans des *iniquités* qui se commettaient sous le nom de St-Siège.

L'opinion a été si solidement faite à Rome contre lui et contre ses actes, qu'on peut à peine être écouté quand on veut le justifier. Cette opinion est répandue ça et là au pays par les ennemis de l'Eglise, et même commence à être soufflée aux oreilles de ses ouailles. Si on répond à ces accusations, à Rome d'où partent les ordres et la direction, par les faits et les arguments les plus forts, on objecte que des témoignages importants sont contraires, et qu'à une telle distance du Canada il est difficile de connaître la vérité en ces matières. On comprend quel tort de si injustes et mauvaises impressions peuvent faire au ministère d'un Evêque soit à l'égard de son Auguste Chef, soit à l'égard de son propre troupeau.

Mais n'est-il pas évident qu'une *enquête juridique*, où les intrigues et les mensonges n'ont pas de place, pourra *seule* éclaircir les points que l'on a obscurcis avec tant de persistance et faire jaillir la lumière.

Devant un juge d'instruction il sera établi *authentiquement* où se trouve la vérité, et où sont les *erreurs* et les *injustices*.

L'Evêque, dont les œuvres ne craignent pas l'examen, la réclame à grand cris. Il ne l'a pas demandée moins de six fois au Com. Apostolique depuis un an, et c'est encore sa dernière réponse à la Sacré Congrégation. Son clergé et son peuple la demandent avec lui.

La dignité épiscopale, tout comme l'honneur personnel et encore davantage, exige une éclatante satisfaction.

IV.

Quatrièmement. Pour la juste rétribution des frais.

S'il est établi dans l'enquête, comme il le sera et comme il est déjà évident, que les pétitions et les tentatives de démembrement sont uniquement *vexatoires*, il est souverainement juste que ceux qui ont occasionné ces dépenses les paient.

Depuis neuf ans, voilà une somme d'argent considérable que l'Evêché des Trois-Rivières est obligé de déboursier pour résister à ces injustifiables attaques. Cet Evêché vient pourtant d'échapper à la banqueroute par les efforts communs et prolongés du clergé et de tous les diocésains. Ce sont eux tous qui auront encore à payer par leurs contributions ces nouveaux frais si considérables.

Serait-il permis de surcharger de la sorte à *loisir* cette communauté chrétienne? Elle demande énergiquement par la bouche

de son Évêque et par ses adresses, qu'on peut voir aux pièces justificatives N. 12 et 13, qu'une fin soit mise à ces persécutions, et d'être déchargée de ces lourdes et intolérables dépenses.

Il est donc indispensable que l'autorité supérieure intervienne pour faire rendre justice.

v.

Cinquièmement. Dans l'intérêt de l'Église canadienne.

Comme on l'a vu, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est intimement liée aux difficultés religieuses du Canada. C'est principalement contre l'Évêque de ce diocèse, comme le chef le plus redoutable de la phalange catholique, que les adversaires dirigent leurs coups ; il s'en suit clairement que c'est en étudiant attentivement et dans le détail la lutte qui lui est faite, qu'on arrivera à connaître le caractère et les forces de l'ennemi. Mais à cause des intrigues, de l'intimidation, etc., cela ne peut se faire à fond sans la forme juridique. C'est d'ailleurs une chose positivement reconnue au pays.

Les principales questions agitées au Canada sont des questions de doctrines et qui touchent à la foi. Les inquiétudes, les agitations du pays sont un signe non équivoque de son ardent amour pour l'Église. Mais c'est aussi parce que le peuple canadien est profondément attaché à sa foi qu'il n'aura de repos que quand le St-Siège, juridiquement éclairé, aura décidé toutes choses selon la vérité.

Bien davantage, le salut de la nation canadienne, petite à la vérité, mais qui cependant a fait rayonner la foi sur presque toute l'Amérique du Nord, tient essentiellement à ces solutions.

Une chose doit frapper singulièrement la S. C. de la Propagande, c'est la crainte que nos adversaires ont des enquêtes, et surtout des *enquêtes juridiques*.

Lorsque le Com. Apostolique est arrivé au Canada, on les a vus s'applaudir extérieurement et solennellement des précautions que prenait le St-Siège pour connaître la vérité. Mais quand il a été question d'en venir aux *enquêtes juridiques*, alors la presse libérale s'est déchaînée contre ce genre de procédure que ses amis ne pouvaient supporter, prétendant que c'était *insulter* le St-Siège que de la demander.

Aujourd'hui on se rabat sur le Com. Apostolique, que l'on représente comme impropre à cette étude. Tout cela est encore pour éviter les enquêtes.

VI

Sixièmement. Pour l'honneur du St-Siège.

Il ne faudrait pas croire que la question du diocèse des Trois-Rivières est peu connue et de peu d'importance *au pays*, comme on l'a représentée à Rome. Au contraire, elle est patente comme le soleil, et elle a tout le retentissement d'un événement. Aussi tous les yeux sont-ils présentement tournés vers le St-Siège.

Dans ce moment solennel l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes exigent impérieusement qu'on parle avec la plus grande franchise, sans crainte de déplaire.

La S. C. de la Propagande est donc grandement et manifestement *engagée* au pays : il est nécessaire qu'elle arrive aux yeux des fidèles à une solution conforme à son haut caractère et à sa dignité ; et ce ne serait point assurément par le moyen des réticences et de l'obscurité. La S. Congrégation, d'ailleurs, n'opère pas dans les ténèbres.

VII.

Septièmement. Parce que l'Evêque la demande instamment.

L'Evêque des Trois-Rivières doit bénéficier comme tous les autres de la loi commune.

Lorsqu'un Evêque est attaqué injustement dans la possession de son diocèse, dans sa réputation et son honneur, dans son clergé et ses ouailles, ou dans leurs intérêts, il doit avoir le droit rigoureux d'exiger que les agresseurs fassent devant l'autorité supérieure la preuve de leurs affirmations, et d'en démontrer lui-même juridiquement la fausseté et la malice, s'il y a lieu. C'est exactement ce que réclame l'Evêque des Trois-Rivières.

Il ne le fait pas par caprice et par passion, mais par devoir, dans l'intérêt de l'Eglise et de son troupeau, et dans celui du Saint-Siège même.

Il connaît mieux que personne les besoins et les souffrances du diocèse dont il est chargé, et plus que beaucoup d'autres ceux de son pays. Maintenant, un grand nombre de choses sur ces divers sujets sont encore inconnues à la S. Congrégation ; mais lorsque l'exposition aura été *entière* dans l'enquête demandée, les Eminentissimes Cardinaux seront les premiers à reconnaître que non seulement Sa Grangeur était justifiable de prendre cette attitude, mais qu'elle ne pouvait en prendre une autre, sans manquer gravement au devoir sa charge.

RÉCAPITULATION ET CONCLUSIONS.

D'après ce qui a été dit en abrégé dans cet " exposé ", et d'après surtout les documents contenus au dossier de cette cause, il est évident :

- 1° que la *division projetée* n'a aucunement sa raison d'être ;
- 2° qu'elle serait la ruine du diocèse des Trois-Rivières ;
- 3° une injustice et une sorte de punition imméritée pour son vénérable titulaire ;
- 4° une charge écrasante imposée sans cause à une population généreuse contre la foi des engagements de ses Evêques.
- 5° un danger pour les intérêts des créanciers de l'évêché ;
- 6° un spectacle affligeant présentant une église mutilée entre deux diocèses magnifiques ;
- 7° une condamnation indirecte mais effective des doctrines romaines ;
- 8° un malheur pour l'Eglise entière du Canada ;
- 9° et un discrédit pour la S. Congrégation elle-même aux yeux d'a peuple.

Il est encore démontré :

- 1° que ce projet est une œuvre odieuse d'intrigues et de persécutions à peine croyables ;
- 2° une entreprise de misérables faussaires, soutenue par des personnages qui par devoir devaient la combattre ;
- 3° un vrai guet-apens contre un généreux défenseur des droits de la religion ;
- 4° enfin un triomphe pour les ennemis de l'Eglise.

Le diocèse des Trois-Rivières est petit, nouveau, peu peuplé, facile à desservir. Ni l'Evêque, ni le clergé, ni les fidèles ne veulent de séparation.

Trois fois des intriguants ont voulu le démembrer. Trois fois les Evêques et la S. Congrégation les ont repoussés. Cette dernière tentative est le fait de quelques étrangers.

Une récente décision vient d'être régulièrement promulguée au nom du St-Siège contre ce projet funeste, et elle a soulevé une allégresse et un enthousiasme universels.

On ne peut alléguer pour ce démembrement *aucune* bonne raison quelconque, mais de simples et mensongers *prétextes*, des futilités pitoyables.

Toujours les adversaires du diocèse ont marché dans l'ombre, et se sont opposés aux légitimes investigations ; toujours ils ont

réussi à faire porter aux autres, depuis des années, le fardeau d'une continuelle et coûteuse défense.

Jamais on n'a pu avoir raison ni de leurs documents, ni de leurs actes ; une incompréhensible protection les a mis à l'abri des *recours à la justice ecclésiastique*, sans que ni les ordres du Saint-Père, ni la présence d'un Commissaire Apostolique aient pu arriver à les atteindre ; mais le digne Evêque leur victime a été aussitôt cité juridiquement *sur demande*.

Tel est jusqu'ici le tableau de cette *triste affaire*, selon l'expression du Commissaire Apostolique.

Mais la preuve absolue de fausses informations données déjà à la S. C. de la Propagande par les intrigants et par leurs appuis, et surtout les graves motifs exposés ci-dessus de la nécessité d'une enquête juridique détermineront, il faut l'espérer, la S. Congrégation à prendre, pour le salut des âmes et l'honneur de l'Eglise, des moyens énergiques de connaître à fond *le mystère de cette persécution*.

Ainsi la question du diocèse pourra arriver à une solution plus équitable et plus consolante.

ardeau

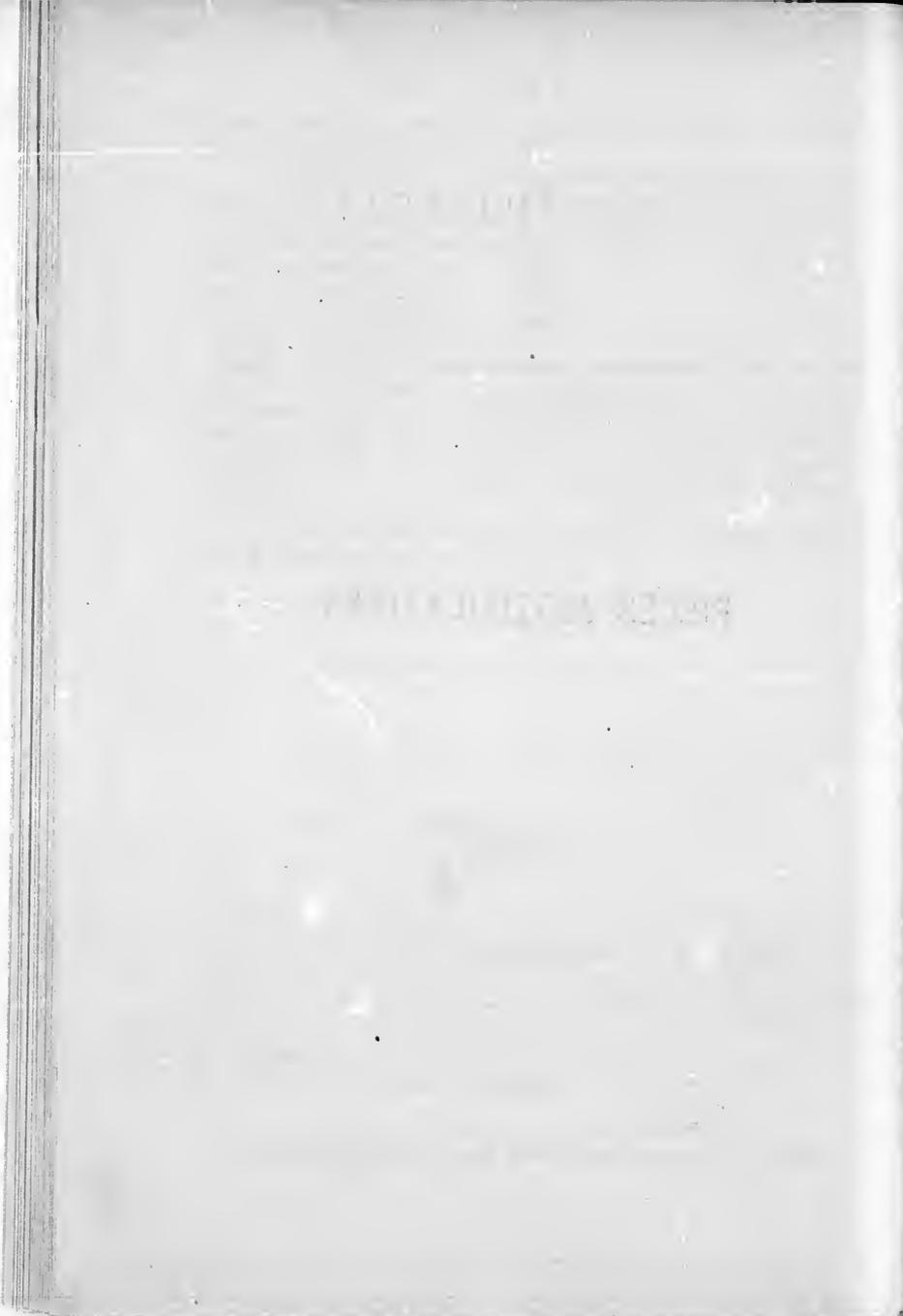
ni de
l'abri
Saint-
u arri-
a été

xpres-

s déjà
ppuis,
d'une
gréga-
glise,
persé-

lution

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



Extr

.....

Je p
au t

prêt
la p

resp
sub

agit
.....

CAB

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(N. 1)

Extrait d'une lettre adressée à l'Evêque des Trois-Rivières, par Mgr. Conroy, Délégué
Apostolique au Canada.

3 Février 1878.

MON CHER SEIGNEUR,

.....

Je pense que V. G. ferait bien d'écrire une bonne et respectueuse lettre
au Cardinal Franchi pour lui exposer ceci :

1o. Que votre diocèse est troublé par les agissements de quelques
prêtres qui insistent à le faire diviser malgré vous et contre les règles de
la province.

2o. Que pour les raisons données dans votre mémoire, vous protestez
respectueusement contre une telle conduite de leur part, comme étant
subversive de l'autorité épiscopale ;

3o. Que vous suppliez Son Eminence de mettre un terme à cette
agitation, parce qu'elle est dangereuse et nuisible à la religion.

.....

(Signé) † G. CONROY.

(N. 2)

Lettre de l'honorable Premier Ministre de la Province de Québec.

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
Province de Québec.

Québec, 1er juillet 1884.

A son Excellence Mgr. H. Smeulders, Com. Apost. — Montréal.

EXCELLENCE,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, à la date du 19 juin der-

nier, j'ai appris que la décision que vous aviez rendue, en votre qualité de Commissaire Apostolique et de Représentant de Sa Sainteté Léon XIII, au sujet du diocèse des Trois-Rivières, devait être considérée comme nulle et non avenue, et que la question du morcellement de ce diocèse allait être discutée à Rome même, à la demande de ceux qui s'acharnent à troubler la paix aux Trois-Rivières comme ils l'ont troublée ailleurs.

Votre Excellence, qui a été témoin pour ainsi dire oculaire des démonstrations d'allégresse avec lesquelles sa décision, que l'on croyait finale, a été reçue par le public, pourra facilement s'imaginer le chagrin que cette nouvelle va créer dans toute la province. Car aucune raison avouable ne saurait être donnée pour justifier le morcellement en question, et, pardonnez-moi, Excellence, si je vous dis ces choses, l'idée que le St-Siège lui-même pourrait mettre de côté votre décision et permettre la consommation d'une semblable injustice, est de nature à affliger profondément tout cœur catholique.

On m'informe que quelqu'un a représenté à certains fonctionnaires de la Propagande que le territoire du St-Maurice était éminemment propre à la colonisation, et que la réserve forestière décrétée par mon prédécesseur l'honorable M. Mousseau indiquerait, non pas la stérilité du terrain de ces hautes régions, mais au contraire sa grande valeur pour la colonisation. D'où l'on concluait qu'il importait de diviser maintenant le diocèse des Trois-Rivières à cause de l'augmentation possible de sa population dans l'avenir, dans cinquante ou dans cent ans, je suppose.

Laissez-moi, Excellence, vous exprimer mon étonnement de ce que l'on se permette de tromper ainsi la Cour de Rome. Comme question de fait, le territoire non-habité du St-Maurice ne vaut à peu près rien pour la colonisation ; mais valût-il quelque chose, aucune raison ne peut porter à penser que l'accroissement de la population se concentrera sur ce point. L'immigration européenne ne se porte pas dans notre province, et la colonisation se fait graduellement, un peu partout, mais surtout sur les bonnes terres. Pourquoi ne diviserait-on pas immédiatement tous les diocèses de la province, en vue de l'accroissement éventuel de la population d'ici à un demi-siècle ? Pourquoi cet acharnement à persécuter le grand et pieux Evêque des Trois-Rivières, et à jeter le trouble dans son diocèse ?

Je puis vous affirmer, Excellence, que pour un homme impartial et non préjugé, il n'existe pas une seule bonne raison, pas une seule pour justifier le morcellement du diocèse des Trois-Rivières. Tout au contraire, la simple équité, le respect dû à la propriété, la foi des contrats, disons plus, les convenances les plus élémentaires commandent impérieusement son intégrité. Plus des trois quarts du clergé de cette province entretient les sentiments de la plus vive sympathie et de la plus grande admiration pour Mgr Lafleche, et partage complètement ses convictions, et c'est la plus profonde estime que j'ai moi-même pour mon vénéré Evêque diocésain et la certitude où je suis de la justice de sa cause qui me font parler.

Votre séjour dans ce pays a été assez long, Excellence, et que vous n'avez pu vous convaincre vous-même que la division du diocèse des Trois-Rivières ne pourrait raisonnablement s'expliquer; qu'elle serait considérée comme un coup fatal porté aux véritables intérêts de ce diocèse, en même temps qu'elle infligerait une peine aussi amère que non méritée à celui qui en est le digne et vénéré Pasteur.

Vous avez dû également vous convaincre que le *libéralisme*, si bien patronné et acclimaté dans ce pays, et contre lequel Mgr Laflèche a constamment lutté, est le même que le libéralisme européen, et que si son action dissolvante et néfaste n'est pas aussi apparente ici qu'elle l'est en Europe, c'est qu'elle n'a pas encore eu le temps de se produire dans toute sa malice. Du reste, les choses vont très-vite depuis quelque temps, et si Rome elle-même frappe ses plus zélés défenseurs, on peut s'attendre à des *cataclysmes*. Dieu veuille que les hommes qui persécutent aujourd'hui Mgr Laflèche ne soient pas les premières victimes de leur aveuglement.

Pardonnez, Excellence, la franchise de cette lettre. Puisque vous avez été envoyé ici par le Souverain Pontife pour connaître la vérité, j'ai cru qu'il m'était permis de vous dire en toute sincérité que le morcellement du diocèse des Trois-Rivières (quin'aurait pas sa raison d'être même dans vingt ans) serait considéré dans les circonstances présentes comme le triomphe d'une cause non avouable, et comme une persécution injustifiable contre le plus méritant et le plus courageux défenseur du St-Siège et des vraies doctrines catholiques parmi nous.

Veuillez agréer, Excellence, l'hommage du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

J. J. ROSS.

(N. 3)

Lettre de Mgr des Trois-Rivières au Commissaire Apostolique.

A Son Excellence Dom Henri Smeulders, Comm. Ap. au Canada.

EXCELLENCE,

Le 13 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous faire présenter une supplique vous priant de définir le mode d'instruction qui serait suivi dans la question de la division de mon diocèse.

Et attendant la décision qu'il plaira à Votre Excellence de donner à cette supplique, il n'est peut-être pas tout-à-fait inutile que j'expose plus amplement les raisons qui m'ont porté à en agir ainsi.

Comme Votre Excellence ne l'ignore pas, toute la procédure adoptée par le Saint-Siège à mon sujet est une des plus extraordinaires que l'on

connaisse, si elle n'est pas sans précédent dans les annales ecclésiastiques. Il est inouï que l'on ait jamais procédé à la division d'un diocèse, hors la connaissance du titulaire, et sans une demande régulière de la part des intéressés. C'est ce que j'ai constaté dans mon récent voyage à Rome, par de nombreuses consultations et par les plus amples recherches.

Je ne fais pas cette remarque dans le but de jeter du blâme sur qui que ce soit, mais c'est un fait qu'il est nécessaire de constater pour faire connaître à Votre Excellence combien est extraordinaire la cause dont elle est saisie, et combien il importe pour l'honneur même de l'Eglise que la sagesse du Saint-Siège ne soit pas mise en défaut.

Si je n'avais pas été persuadé, et si je ne l'étais pas encore plus que jamais, que les lettres apostoliques décrétant l'opportunité de diviser mon diocèse avaient été obtenues subrepticement et par fraude, je n'aurais pas fait les pénibles démarches que j'ai entreprises.

Personnellement, il m'importe peu que mon diocèse soit divisé ou diminué, car je n'oublie pas que j'ai peu d'années à vivre et que moins nombreuses seront les âmes confiées à mes soins, moins lourde sera ma responsabilité. — Mais, de l'autre côté, je sais que si le Saint-Siège était induit en erreur par ma faute, c'est-à-dire par mon silence, ou si le clergé et les fidèles confiés à mes soins devaient souffrir à cause de moi, je me rendrais grandement coupable.

C'est pour remplir ce devoir que je suis allé à Rome, et que je me trouve aujourd'hui devant Votre Excellence.

Et d'abord, je dois le remarquer, les lettres apostoliques concernant la division de mon diocèse ne sont pas absolues; elles décrètent simplement l'opportunité de cette division, au cas sans doute que l'exposé qui a été fait pour les obtenir soit véridique; car si ces lettres étaient un décret absolu et définitif, je n'aurais pas été admis à m'en plaindre, et Votre Excellence elle-même ne serait pas chargée de faire une instruction à ce sujet.

Au reste, c'est le Saint-Père lui-même qui a fait disparaître tous les doutes que j'aurais pu entretenir sur le sujet, en me faisant connaître dans un langage énergique que Votre Excellence avait instruction de se rendre au Canada, et d'y demeurer tout le temps nécessaire pour se mettre en état de renseigner exactement le Saint-Siège sur les faits qui étaient en contestation, non-seulement pour ce qui regarde mon diocèse, mais aussi pour toutes les difficultés religieuses qui agitent les esprits et troublent les consciences catholiques.

Or, pour me conformer aux vœux si formellement exprimés par le Saint-Père, et faire parvenir à la connaissance du Saint-Siège des faits indiscutables, que me reste-t-il à faire autre chose que d'adopter la procédure que l'Eglise considère comme la plus sage et la plus sûre pour terminer les différends?

C'est pour obtenir ce résultat que j'ai adressé une supplique à Votre

Excellence, la priant instamment d'instruire ma cause selon les formes juridiques, comme toutes les causes ecclésiastiques.

Je ne m'arrêterai pas à signaler les inconvénients qui pourraient résulter de tout autre mode ; mais n'est-il pas évident que si les informations nécessaires pour asseoir un jugement sont données *ex parte* sans être soumises à l'épreuve de la contradiction, elles n'auront pas plus de valeur que celles qui ont été transmises au Saint-Siège, à Rome même, et qui ont nécessité Votre présence ici ?

C'est une chose indéniable que le Saint-Siège n'a pas commencé des procédés pour diviser mon diocèse sans informations : le Saint-Siège n'agit pas ainsi à l'aveugle.

Or, quelle est la valeur de ces informations ? Les personnes qui les ont données ont-elles eu en vue le bien de l'Église, ou poursuivaient-elles l'exécution d'une conspiration ourdie contre moi ? Les faits invoqués à l'appui de cette demande sont-ils vrais ou faux ? L'objet poursuivi dans cette demande ne serait-il pas de servir des intérêts personnels, et de réduire au silence un Evêque qui répétait trop fidèlement les paroles et l'enseignement du Pape.

Voilà autant de faits à élucider et sur lesquels le Saint-Siège a intérêt d'être renseigné.

Or comment pourrais-je me rendre au désir du Saint-Siège, si la nature des informations qui lui ont été données m'est complètement inconnue ?

Je suis induit à croire que les informations données pour obtenir la division de mon diocèse ont les défauts ci-dessus mentionnés. J'ai eu main, comme vous le savez, la preuve authentique que le principal des documents fournis est une pièce forgée par un ou plusieurs faussaires, et qu'il contient les insinuations les plus malveillantes, les renseignements les plus faux sur mon diocèse, et les accusations les plus dénuées de fondement à mon adresse et à celle de mon clergé.

Il semble que l'affaire de la division d'un diocèse est une chose d'un intérêt si général, qu'il n'y a pas de raison pour que ceux qui sont intéressés d'un côté ou de l'autre, cherchent à cacher leur demande et à la couvrir du secret, si les motifs qui les font agir sont honnêtes et appuyés sur le bien véritable de ce diocèse.

Au reste, depuis quand ceux qui font une demande quelconque de nature à causer du préjudice à autrui, sont-ils dispensés d'en faire la preuve en face de leur adversaire ?

C'est le Saint-Siège lui-même qui a proclamé depuis des siècles les grands principes de droit que j'invoque dans ma présente cause, et je me demande pourquoi je n'en aurais pas le bénéfice et je serais mis hors du droit.

Je ne demande qu'une chose, c'est de mettre en lumière tous les faits que le Saint-Siège a besoin de connaître pour prononcer une décision équitable. Toute la preuve que j'ai à produire, j'offre de la produire en face de mes adversaires, afin qu'ils aient l'occasion de la contredire s'ils

en ont le pouvoir. Pourquoi n'aurais-je pas la même liberté avec mes adversaires ?

J'estime donc qu'il n'y a que le mode régulier et ordinaire qui offre des garanties de justice pour l'instruction de la cause de division de mon diocèse et c'est pourquoi j'insiste autant qu'il est en mon pouvoir pour qu'il soit suivi.

Toutefois, il m'importe excessivement de savoir si Votre Excellence dispense mes adversaires de faire leur preuve contre moi en ma présence, et si elle me privera de connaître leur preuve.

Votre Excellence comprendra aisément que je ne voudrais pas être tenu plus longtemps dans l'incertitude à ce sujet, et que j'ai la plus grande impatience de savoir de quelle manière elle disposera de ma supplique.

Comme Votre Excellence possède une grande expérience en semblable matière. Elle ne doute pas de l'intérêt que j'ai à avoir par écrit la réponse qu'il lui plaira de donner à ma Supplique, afin que cette réponse me serve pour ma gouverne.

En conséquence, je supplie encore une fois Votre Excellence de faire droit à ma supplique du 13 novembre dernier, et de vouloir bien me donner communication de tous les renseignements qui y sont demandés.

Voici la liste des documents dont la connaissance m'est indispensable pour traiter convenablement cette importante affaire de la division de mon diocèse :

1^o Supplique et Mémoire des pétitionnaires de 1875, demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, avec les signatures apposées au bas de ces documents ;

2^o Rapport de l'Archevêque de Québec sur l'assemblée des Evêques de la province, le 13 mars 1876, et ses observations en faveur du démembrement du diocèse, pièces envoyées à Rome en avril 1876 ;

3^o Rapport de Mgr. Conroy, Délégué apostolique en 1878, et autres documents sur ce sujet transmis par Son Excellence à la S. C. de la Propagande.

4^o Document auquel le Cardinal Franchi faisait allusion, lorsqu'il m'écrivait, le 24 mai 1876, que l'Archevêque et trois Suffragants avaient fait savoir à la S. Congrégation que la division du diocèse des Trois-Rivières était non-seulement *utile*, mais même *nécessaire* ;

5^o Lettre adressée à Mgr D. Racine, Evêque de Chicoutimi, quelque temps après son arrivée à Rome l'hiver dernier, le priant de remettre à Son Excellence le Cardinal Préfet de la Propagande des documents relatifs à la division du diocèse ;

6^o Documents que Mgr D. Racine a remis à Son Excellence le Cardinal Préfet, l'hiver dernier, pendant qu'il était à Rome, et qu'il m'a dit lui avoir été adressées par les mêmes pétitionnaires ;

7^o Lettre que Son Excellence le Cardinal Préfet m'a dit avoir été adressée confidentiellement, et sous prétexte d'intimidation à la Propagande, l'hiver dernier, demandant le démembrement du diocèse ;

8^o Lettre que le Préfet m'a dit avoir été écrite par moi-même, avant que je fusse Evêque, en faveur de la division, et qu'il m'a dit être dans les archives de la Propagande ;

9^o Nouvelle Supplique que l'on m'a dit avoir été adressée à Votre Excellence, ou au Saint-Siège, par les prêtres du Séminaire de Nicolet, et les documents appuyant cette Supplique.

Enfin tout autre document relatif à cette question, qui aurait été mis devant le Saint-Siège, ou présenté à Votre Excellence.

Suivant la promesse que Votre Excellence a bien voulu me faire, mardi dernier, j'attendrai sous le plus court délai l'honneur d'une réponse à ma demande, et les documents sus-mentionnés.

Je demeure avec la plus haute considération de Votre Excellence,
le très-humble et dévoué serviteur,

† L. F. EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

Evêché des Trois-Rivières, 22 décembre 1883.

(N. 4.)

Réponse de M. L. S. Malo, P^{ue} Curé de Bécancourt, à la circulaire de l'Evêque des
Trois-Rivières, en Avril 1884.

Bécancourt, ce 18 Avril 1883.

MONSEIGNEUR,

Je vous adresse aujourd'hui les réponses aux questions relatives à la division du diocèse des Trois-Rivières.

1^o *Avez-vous remarqué quelque indice de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876 ?*

Réponse : Non.

2^o *Quels avantages voyez-vous dans la présente division du diocèse ?*

Rép. : Pas un seul.

3^o *Quels inconvénients y trouvez-vous ?*

Rép. : Communications difficiles, plus dispendieuses. Sous l'administration actuelle, rien ne souffre, personne ne se plaint. Avec la division viendront les murmures chez les nouveaux diocésains, le mécontentement.

4^o *Quelle est votre propre opinion sur cette division ?*

Rép. : Mon opinion est que la division n'est pas nécessaire. Cette division ne peut avoir lieu sur des motifs avouables.

5^o *Sans employer le moyen des manifestations publiques, dites quel est, à votre connaissance, le sentiment de votre paroisse sur une telle division ?*

Rép. : Tous sont opposés à la division.

6^o *S'est-il produit quelques plaintes sur la difficulté des voies de communication avec la ville épiscopale des Trois-Rivières ?*

Rép. : Non.

7^o *Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ?*

Rép. : Non.

8^o *Avez-vous entendu, dans ces dernières années, exprimer même le désir d'une pareille division du diocèse, ou de l'érection d'un siège épiscopal à Nicolet ?*

Rép. : Non.

9^o *Ne croyez-vous pas que cette division ne soit, comme le pense le Conseil Diocésain, une cause probable de ruine pour le Diocèse ?*

Rép. : Oui.

Je suis donc d'opinion pour les raisons ci-dessus qu'on ne devrait pas diviser le diocèse des Trois-Rivières.

À mon avis, on a tout à gagner dans le *statu quo*, et avec la masse, pour ne pas dire la totalité du clergé, je regretterais toujours une division du diocèse, qui se ferait pour des vues inopportunes et de persécution.

L. S. MALO, Ptre.

No. 3.

Protestation du clergé du diocèse des Trois-Rivières contre certaines calomnies dirigées contre son Evêque.

A Son Excellence, Dom Henri Smeulders, Com. Apost. au Canada.

EXCELLENCE,

Nous, soussignés, prêtres du diocèse des Trois Rivières, heureux de voir en votre personne distinguée le Représentant du Chef Suprême de l'Eglise. après avoir déposé respectueusement à ses pieds l'hommage de notre vénération profonde et de notre filial attachement, prenons la liberté de lui exposer ce qui suit :

Considérant qu'une Supplique, datée du 6 Août 1881, a été présentée au St-Siège, il y a près d'une année, par quelqu'un qui n'osant y apposer son nom a indignement emprunté, sans y être autorisé, le nom du vénérable Doyen de ce diocèse ;

Considérant que ce document, qui a dû produire à Rome une impres-

sion des plus pénibles et certainement des plus fausses, est aujourd'hui entre les mains de Votre Excellence, qu'il est de nature à tromper indignement;

Considérant que, dans ce document, l'honneur de l'Épiscopat Canadien est injustement attaqué dans la personne de l'un de ses membres les plus vénérables et les plus distingués;

Considérant que cet écrit, inspiré par la plus grande malveillance et la plus insigne mauvaïse foi, est de nature à diminuer grandement auprès du Saint-Siège et de son illustre Représentant au Canada, le crédit et l'autorité du Chef très éclairé et très vertueux de l'Église des Trois-Rivières;

Considérant encore que par là le bien de la religion, et particulièrement les intérêts du diocèse des Trois-Rivières, sont exposés à souffrir considérablement;

Considérant de plus qu'il est excessivement douloureux pour des fils dévoués de voir leur Père indignement injurié et calomnié, et qu'il est de leur devoir de revendiquer énergiquement l'honneur, le respect et la confiance dus à ses vertus, à son zèle et à sa science;

Considérant enfin que ces insinuations injurieuses et ces calomnies, contenues dans la Supplique sus-mentionnée, se résument comme suit :

1^o L'Évêque des Trois-Rivières fait des nominations intéressées et nuisibles au bien de la religion;

2^o Il menace de foudres ceux de ses prêtres qui ne partagent pas son opinion sur des questions libres;

3^o Il a voulu des mesures qui préparaient les voies à l'enterrement civil;

4^o Il détruit des paroisses dans un but intéressé;

5^o Il empêche la colonisation des terres incultes;

6^o Il favorise le fléau de l'émigration;

7^o Il scandalise les populations;

8^o Il a manqué aux promesses données;

9^o Il fait maudire le peuple en le trompant indignement;

10^o Il dépouille ce peuple de ses droits acquis et par des moyens iniques;

11^o Il nuit au développement des communautés religieuses;

12^o Il bouleverse les institutions;

13^o Il fait périr des religieuses, en faisant de leur maison un vrai tombeau;

14^o Il prépare des conflits inévitables entre le gouvernement civil et le pouvoir religieux;

15^o Il détourne les aumônes des fidèles de leur juste destination;

16^o Il s'immisce dans le commerce des Banques;

17^o Il expose la Corporation Episcopale à la banqueroute et le diocèse à la rançon;

18° Il a fait marcher de sa signature épiscopale au sujet de documents intéressants à un haut point le bien de la religion ;

19° Il a manqué de soumission au Saint-Siège, dans la personne de son Délégué ;

20° Il exerce une pression immorale et des mauvais traitements contre ses prêtres.

Nous, enfants dévoués de l'Eglise Catholique et fils très attachés de l'illustre Evêque des Trois-Rivières, convaincus que nous avons à accomplir un acte de justice autant que de piété et de dévouement filial, protestons de toutes nos forces et dans toute la sincérité de nos âmes contre les odieuses calomnies ci-dessus mentionnées, et audacieusement portées dans l'ombre contre notre Evêque bien-aimé jusqu'auprès du Saint-Siège ;

Nous déclarons qu'en autant que nous pouvons le connaître, toutes ces accusations sont fausses, dénuées de tout fondement et injurieuses au suprême degré ;

Nous faisons connaître à Votre Excellence que nous sommes excessivement affligés de ce que cette odieuse trame ait été ourdie secrètement contre notre Evêque, et nous n'hésitons pas à déclarer que c'est à cause de ses vertus et de ses éminents services rendus à l'Eglise que Mgr. Lafèche reçoit ainsi l'honneur de la persécution.

Nous demandons de plus, avec tout le respect dû à la Suprême Autorité que vous représentez dignement, que justice soit rendue à Mgr notre Evêque, qu'il soit réhabilité auprès du Saint-Siège par les moyens que Votre Excellence jugera à propos d'employer et spécialement par le rejet de cette pièce calomniatrice du 6 août 1881, et que son indigne détracteur, dénoncé comme il convient auprès de la Cour romaine, soit puni comme il le mérite.

. Etc., etc.

(Suivent les signatures de 111 prêtres.)

Les Trois-Rivières, 29 Janvier 1884.

N. 6.

A U S U D .

Adresse présentée à Mgr L. Lafèche, par les paroissiens de
Saint-Eusèbe de Standfold.

MONSEIGNEUR,

C'est toujours un bonheur pour des enfants dévoués de revoir leur Père chéri, pour des ouailles de saluer leur Pasteur bien-aimé, pour les fidèles d'un diocèse de pouvoir s'agenouiller aux pieds de leur Evêque,

de lui témoigner leur vénération et leur soumission la plus profonde et de le prier de répandre sur eux les abondantes bénédictions qu'il apporte au nom du Seigneur.

Mais lorsque cet Evêque se présente le front ceint de la science, de la vertu et de la gloire chrétienne, lorsque ce Pasteur revient auprès de ses ouailles après avoir lutté courageusement et victorieusement pour assurer leur repos, leurs intérêts spirituels et même temporels, quelle joie dans le cœur de ces enfants, de ces ouailles et de ces fidèles diocésains !

C'est pour cela, Monseigneur, qu'aujourd'hui nous sommes si heureux de voir Votre Grandeur au milieu de nous. Nous sommes fiers d'adresser notre juste tribut de reconnaissance à un pasteur qui est pour nous le défenseur le plus courageux et le plus autorisé des saintes doctrines, à un Evêque qui nous prémunit avec tant de sûreté contre les envahissements de l'erreur, sous quelque forme qu'elle se présente.

Nous sommes fiers de voir notre Père bien-aimé nous donner l'exemple de la soumission la plus complète aux enseignements de la Sainte-Eglise, et nous montrer sûrement la voie à suivre pour conserver l'intégrité de notre foi et de notre honneur.

C'est en vain que les ennemis de l'Eglise en notre pays vous attaquent et veulent vous décourager par leurs insultes et leurs perfides insinuations ; votre courage et votre foi, Monseigneur, sont bien au-dessus de leurs vexations, et comme autrefois les Apôtres, vous vous estimez heureux d'avoir été jugé digne de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la Sainte-Eglise.

Mais, Monseigneur, nous n'avons pas aujourd'hui à rappeler, à admirer seulement vos travaux et vos combats pour la cause du bien ; nous avons aussi, et c'est un grand bonheur pour nous de le proclamer bien haut, nous avons à remercier Dieu, à vous féliciter et à nous réjouir du triomphe si important que vous avez remporté.

On avait entrepris de faire diviser votre diocèse, de séparer les fils de leur Père, les brebis de leur Pasteur, sans considérer ni le bien de la religion et du diocèse, ni les sacrifices faits jusqu'ici par votre Grandeur, par le clergé et les fidèles pour subvenir aux nécessités pressantes de l'Eglise des Trois-Rivières, ni les droits acquis par des sacrifices considérables que tous nous nous sommes imposés.

On a voulu nous mettre dans la nécessité de renouveler pour un nouveau diocèse des frais sans fin ; on vous a forcé, vous et l'administration diocésaine, à faire des dépenses considérables pour défendre des intérêts qui n'auraient jamais dû être attaqués, puisque sans nécessité, sans utilité, on a voulu nous obliger à contribuer à l'érection d'un nouveau diocèse ; on vous a mis dans la nécessité de défendre une cause dont la justice évidente semblait à l'abri de toute tentative malveillante.

Mais, Monseigneur, grâce à Dieu, à votre énergie et à votre courage, vous avez triomphé de ces efforts et de cette malveillance.

Le représentant du Saint-Siège, nous dites-vous, vous a fait savoir

officiellement que la Cour de Rome a écarté ce projet de division comme non fondé en raison et que la question est close. Dieu en soit loué ! c'est le triomphe de la vérité et de la justice sur le mensonge, la calomnie et l'intrigue. Merci à vous, Monseigneur, pour ce service si important que vous avez rendu à tous les fidèles de votre diocèse. Merci pour tous les travaux que vous vous êtes imposés, pour les peines que vous avez endurées, pour les sacrifices que vous n'avez pas hésité à faire dans le but de défendre nos intérêts, de nous épargner de nouvelles dépenses inutiles et de soutenir l'honneur de la religion dans ce diocèse.

Daignez, Monseigneur, agréer les hommages les plus sincères des paroissiens de Saint-Eusèb. de Standfold, heureux de rester abrités sous votre houlette pastorale et dirigés par votre main vigilante dans la voie du bien et de la vérité.

(N. 7.)

Adresse de la Paroisse de St-Albert à Sa Grandeur Mgr L.-F. Lafèche,
Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

Nous sommes toujours heureux lorsqu'il nous est donné de recevoir la visite de Votre Grandeur. Le jour qui vous amène au milieu de nous est toujours un jour de fête, parce qu'il nous donne la joie de revoir notre Père bien-aimé, d'entendre les leçons et les instructions de notre premier pasteur, et de recevoir les abondantes bénédictions que votre main paternelle dispense si libéralement au nom de Dieu. Mais cette année nous sommes particulièrement heureux de vous recevoir, et nous saisissons avec empressement cette occasion de vous témoigner notre bonheur et la part que nous avons prise aux épreuves par lesquelles il a plu à Dieu de faire passer Votre Grandeur.

Nous avons appris, Monseigneur, avec quelle audace les ennemis cachés de la vraie doctrine romaine ont osé vous calomnier auprès du St-Siège. Ne pouvant parvenir, dans ce pays, à détacher de vous les cœurs, l'affection et la confiance de vos enfants ; jaloux de votre influence, de votre science et de vos vertus ; irrités surtout de votre fermeté à défendre les droits de l'Eglise, à combattre ces idées contraires au pur enseignement de l'Eglise, les fauteurs de ces erreurs, les amis des sectes condamnées se sont ligués contre vous, et ils ont voulu vous perdre ; et pour cela, ils n'ont pas reculé devant les plus noires calomnies, devant la plus criante injustice, puisque pour vous nuire, ils n'ont pas craint de tromper effrontément le St-Siège, et de lui demander, pour des motifs faux et inavouables, la division de votre diocèse.

Nous avons admiré avec quel courage et quelle patience Votre Grandeur a enduré toutes ces tracasseries ; nous avons admiré le dévouement que vous avez montré pour l'honneur du St-Siège compromis par les intrigues de vos ennemis, pour l'intégrité de votre diocèse, pour la défense de nos intérêts. Ce sont nos intérêts, en effet, Monseigneur, qui étaient menacés dans cette circonstance. Nous aurions dû perdre un pasteur dont la doctrine si pure et si intégrale nous inspire à tous la confiance la plus absolue, et dont la main ferme, et cependant toute paternelle nous conduisit si sûrement vers notre fin dernière. Nous aurions dû perdre un Père dont nous connaissons si bien l'affection et que nous aussi nous aimons et chérissons. Mais, grâce à Dieu, nous n'avons plus à craindre ni de voir enlever notre Père, ni de nous voir priver de vos sages conseils. Le représentant du St-Siège vous l'a dit, Monseigneur, le diocèse des Trois-Rivières ne sera pas divisé, le St-Siège a reconnu que cette division n'était ni utile, ni nécessaire au salut des âmes, et nous resterons sous la direction de Votre Grandeur, nous serons toujours ses fils. Nous en remercions aussi Votre Grandeur, car nous savons que c'est grâce à son zèle et à son dévouement que le St-Siège a mis fin à une question qui agitait et scandalisait inutilement tout le pays. Tout cela, Monseigneur, nous remplit de joie, et nous prions Votre Grandeur de croire que les paroissiens de St-Albert ne sont pas les moins heureux de pouvoir espérer rester toujours diocésains des Trois-Rivières, et les enfants respectueusement soumis et dévoués de Votre Grandeur.

(N 8.)

Adresse de la Paroisse de Ste-Eulalie à Sa Grandeur Mgr L.-F. Lafèche,
Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

C'est avec empressement que les paroissiens de Sainte-Eulalie saisissent l'occasion de votre visite au milieu d'eux pour vous saluer tous ensemble et vous offrir leurs sympathies ainsi que l'hommage de leur affection, de leur reconnaissance, de leur dévouement et de leur respect. Rien de plus doux, Monseigneur, que de pouvoir vous dire en cette circonstance combien nous sommes heureux et contents de vous voir arriver en cette paroisse que vous avez formée, gardée, protégée, que vous aimez de tout votre cœur, comme vous nous l'avez prouvé bien des fois. Aussi, Monseigneur, nous sommes heureux de vous dire que nous vous aimons et que nous sommes pénétrés des plus profonds sentiments de reconnaissance envers Votre Grandeur. Que pouvons-nous faire pour prouver cette

reconnaissance ! Nous nous montrerons toujours dociles à suivre vos sages conseils et empressés à vous secourir, dans le besoin, par nos prières et par nos aumônes, et à seconder dans la mesure de nos forces votre zèle pour la défense des droits sacrés de la religion et de la société. Puisse le ciel accueillir favorablement les vœux que nous formons aux pieds de notre Pontife en ce moment et vous accorder des jours longs et heureux sur cette terre en attendant la récompense due à celui qui a combattu le bon combat.

Permettez-nous encore, Monseigneur, de profiter de cette première occasion qui s'offre à nous aujourd'hui depuis que vous avez eu à lutter contre un ennemi puissant et nombreux, pour vous offrir nos sympathies et l'expression de notre vive reconnaissance pour les services éminents que vous avez rendus à la cause de la religion et de la société, et en particulier à vos diocésains de la rive sud. Nous avons compris combien votre cœur dut être affecté dans des circonstances aussi pénibles, et nous avons prié Dieu d'adoucir ces chagrins et de guider vos pas à bonne fin. Et aujourd'hui que Dieu a exaucé nos prières, nous le remercions du plus profond de nos cœurs, et nous nous réjouissons de ce que notre bien-aimé premier Pasteur est parvenu à dissiper les ténèbres et à faire luire la vérité. Nous nous en réjouissons comme d'une victoire remportée contre les ennemis de l'Eglise et comme une récompense décernée à la vertu héroïque, à la prudence et à la sagesse de notre Evêque bien-aimé.

Tels sont, Monseigneur, les sentiments de nos cœurs et que nous vous prions d'agréer et de conserver toujours.

(N. 9.)

Adresse de la Paroisse de Ste-Perpétue à Sa Grandeur Mgr L.-F. Laffèche,
Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

Les paroissiens de Ste-Perpétue, heureux de posséder en ce moment Votre Grandeur au milieu d'eux, s'empressent de venir déposer à ses pieds l'hommage de leur vénération la plus profonde et de leur filial attachement.

C'est toujours, Monseigneur, une grande consolation pour une paroisse de recevoir son premier pasteur, de recueillir les bénédictions abondantes qu'il répand sur son passage, et d'entendre ses sages conseils, les saintes instructions que son cœur paternel sait toujours lui inspirer dans l'intérêt de ses enfants et pour le plus grand bien de leurs âmes. Mais quand cet Evêque bien-aimé se présente le front ceint de la double auréole de la science et de la vertu, quand il porte un nom que les

annales de la patrie et celles de l'Eglise ont déjà placé parmi les plus illustres et les plus méritants; quand, d'un autre côté, la paroisse honorée de cette visite distinguée est comme la nôtre l'une des plus jeunes et des plus attachées, la joie s'augmente encore, le bonheur est plus grand.

Votre passage au milieu de nous, Monseigneur, ne contribuera pas peu à raviver notre courage et à nous soutenir dans les pénibles labeurs que nous impose l'œuvre d'une colonisation encore nouvelle et remplie de difficultés. De plus, il nous apporte une vive consolation en nous fournissant l'occasion de vous exprimer de nouveau l'affection sincère et la piété vraiment filiale qui nous unissent à Votre Grandeur, et en même temps de vous témoigner la profonde gratitude dont nos âmes sont remplies, à la vue des éminents services que vous venez de rendre encore à votre diocèse et à la cause du bien dans notre pays. Nous comprenons, Monseigneur, qu'en empêchant comme vous l'avez fait, par un zèle si éclairé et si généreux et par des sacrifices de tout genre, la division projetée de votre diocèse, vous avez soutenu nos vrais intérêts et ceux de la religion, vous avez sauvé ce diocèse de grandes difficultés et de dangers sérieux, sinon d'une ruine prochaine.

Comment donc a-t-on pu représenter au St-Siège que le diocèse des Trois-Rivières n'était pas uni, qu'il manquait peut-être d'attachement à son Evêque, que ce pouvait être son intérêt et celui de la religion qu'il fût divisé? Monseigneur, nous protestons de toutes nos forces contre des démarches aussi étranges, contre des avancés aussi calomnieux, et nous bénissons la Providence et Votre Grandeur de ce qu'enfin le St-Siège a pu être suffisamment éclairé sur cette question et de ce qu'il a éloigné le malheur qui nous menaçait.

Merci, Monseigneur, de cet inaltérable dévouement que vous avez toujours montré pour les véritables intérêts de vos ouailles chéries, pour l'honneur du St-Siège, et pour la défense des saines doctrines dans le pays entier. Fasse le ciel que de longues années viennent encore s'ajouter à celles que vous avez déjà si bien remplies, et que tous vos diocésains, ceux de Ste-Perpétue en particulier, soient longtemps favorisés de votre sage administration et de votre direction à la fois paternelle, prudente et éclairée.

(N. 10.)

Adresse de la Paroisse de Ste-Elizabeth à sa Grandeur Mgr
L-F. Lafèche Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

C'est toujours un bonheur pour vos diocésains, et particulièrement pour ceux du Sud, de vous recevoir. Ils n'oublient pas que c'est vous,

Monseigneur, qui avez fondé la plupart de leurs paroisses, et qui par votre sollicitude et votre zèle avez contribué à les rendre florissantes ; ils sont touchés de l'intérêt que vous leur avez toujours témoigné, et que vous ne cessez de faire paraître pour leur prospérité et le développement de tout ce qui peut leur rendre plus chers leurs paroisses et leur pays. Veuillez croire, Monseigneur, que les habitants de la petite paroisse de Ste-Elizabeth ne sont pas les moins reconnaissants, ni les moins dévoués à Votre Grandeur. Ils sont peu nombreux encore ; mais nous avons l'espérance que vos encouragements et vos bénédictions ne tarderont pas à grossir nos rangs, et à nous amener de nouveaux colons, qui en faisant de nouvelles conquêtes sur la forêt, viendront avec nous, à une nouvelle visite, témoigner à Votre Grandeur leur reconnaissance et leur affection toute filiale.

Ce sont bien là, Monseigneur, les sentiments qui animent tous vos enfants. Nous aimons notre Evêque, parce que nous connaissons sa bonté et sa science, et que nous avons la certitude de posséder, en l'écoutant, la vérité tout entière ; nous l'aimons parce que nous savons tout ce qu'il a souffert pour conserver intact le diocèse qui lui a été confié, et aussi pour ne pas nous laisser dans la nécessité de faire des dépenses considérables pour la fondation d'un nouveau diocèse reconnu inutile. Nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour nous, pour le zèle avec lequel il a lutté contre tous les intrigants qui ont voulu lui nuire, et nous faire subir le contrecoup de leurs calomnies, de leurs violences et de leurs injustices. Nous vous sommes reconnaissants, Monseigneur, pour avoir fait cesser ce scandale par votre courage. Dieu en soit béni ! nous avons maintenant l'assurance que notre cause, celle de la vérité et de la justice a triomphé, et nous espérons que le St-Siège fera démasquer cette honteuse intrigue qui depuis trop longtemps trouble le pays, et fait courir, pour aboutir à ses fins, les calomnies les plus injustes et les plus absurdes. On a prétendu que nous voulions passer sous une autre administration et que le pays serait dans une agitation impossible à réprimer, si le diocèse n'était pas divisé. Nous le proclamons hautement, Monseigneur, tout cela est faux ; s'il y a eu de l'agitation et du scandale dans le pays, cela vient uniquement des efforts tentés pour nous séparer de vous, par des gens qui n'ont aucun intérêt à la chose, sinon celui de vous susciter des difficultés, de se venger des travaux que vous avez entrepris pour faire régner dans notre pays la vérité pleine et entière, combattre les erreurs modernes, démasquer et réduire à l'impuissance les sociétés secrètes. Nous n'avons aucune part à ces indignes manœuvres ; nous protestons de toutes nos forces, Monseigneur, contre tout ce qui a été entrepris dans ce sens ; et nous tenons à affirmer avec tous vos diocésains que nous désirons rester unis à Votre Grandeur, et jouir longtemps encore de sa direction paternelle.

Veuillez agréer, Monseigneur, cette faible expression de nos sentiments à votre égard, et nous donner en retour votre bénédiction.

(N. 11.)

Adresse de la Ville des Trois-Rivières présentée à la Cathédrale.

A Sa Grandeur Mgr L.-F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

La joie vive et la profonde satisfaction que les citoyens des Trois-Rivières éprouvent toujours en voyant Votre Grandeur reparaitre au milieu d'eux, s'accroissent aujourd'hui d'un motif aussi puissant que bien fondé. Depuis votre départ, on nous a fait connaître officiellement, par la lecture d'une circulaire de Votre Grandeur, que la question de la division de votre diocèse avait été écartée à Rome, et que cette affaire, au moins dans ce qu'elle a de principal, était définitivement réglée.

Permettez, Monseigneur, que nous venions à ce sujet féliciter Votre Grandeur de ce succès important qu'Elle a obtenu dans ses efforts pour la défense de la vérité et le maintien de la justice; et en même temps lui exprimer notre profonde reconnaissance pour ce service signalé qu'Elle vient de rendre à la religion, à l'Eglise des Trois-Rivières et à nous en particulier.

Depuis longtemps déjà, Monseigneur, vos éminentes qualités, vos grandes vertus et vos travaux apostoliques font notre admiration comme celle du pays entier. La religion et la patrie n'ont qu'une voix pour proclamer et le haut intérêt que vous avez toujours porté à toutes les causes qui leur sont chères, et les nombreux titres de gloire que vous assure à leurs yeux votre carrière déjà longue et si parfaitement remplie. Il semble vraiment qu'en face de mérites si distingués, d'une abnégation et d'un dévouement si constants, l'opposition n'eût dû trouver sa place ni l'épreuve se rencontrer. Mais, Monseigneur, Votre Grandeur le sait mieux que nous, on ne fait pas le bien sans avoir à lutter contre de nombreux obstacles et sans soutenir parfois des combats glorieux. La mesure du bien que l'on fait, se trouve même généralement dans la mesure des contrariétés et des oppositions que l'on a à surmonter. Votre Grandeur s'est fait le défenseur intrépide des saines doctrines et l'adversaire déclaré de tous les ennemis du bien. Elle a soutenu avec un zèle infatigable les vrais intérêts de la société, comme ceux des âmes; Elle a pris en main la grande cause de l'éducation de la jeunesse, l'a favorisée de ses soins les plus vigilants et a ainsi préparé à la patrie et à l'Eglise de nombreux sujets, qui font aujourd'hui leur force et leur ornement. En fallait-il plus, Monseigneur, pour assurer à Votre Grandeur le caractère distinctif des vrais serviteurs de Dieu, celui de l'épreuve?

Mais, aujourd'hui que le succès vient couronner vos efforts et récompenser votre zèle, quel sujet de consolation pour vous et quel motif de joie pour tant de cœurs, qui vous entourent de leur vénération et de

leur sincère attachement ! De tous côtés, on bénit Dieu de votre triomphe, on partage votre légitime satisfaction et on regarde avec plus de confiance que jamais le drapeau que vous portez si noblement et si courageusement. Vos diocésains en particulier ne peuvent cacher le bonheur qu'ils éprouvent à rester placés sous votre houlette chérie, et les brillantes ovations dont votre visite pastorale est partout accompagnée, font voir quel sacrifice eût été pour vos ouailles d'être séparées de leur Pasteur bien-aimé.

Vos diocésains de la rive Sud comme ceux de la rive Nord, comprendraient quel tort, dans les circonstances actuelles, aurait fait à la religion la division de votre diocèse si petit, si profondément uni et encore exposé à beaucoup de difficultés sinon de dangers. Ils connaissent les injustes moyens qui avaient été employés pour étayer ce projet de division. Ils étaient indignés des accusations injurieuses qu'on avait osé formuler contre Votre Grandeur. Voilà pourquoi, lorsqu'ils ont le bonheur de vous revoir au milieu d'eux ils vous acclament avec enthousiasme, et vous renouvellent avec empressement l'expression de leur vénération, de leur pitié filiale et de leur inébranlable attachement. Nous nous unissons une fois de plus, Monseigneur, à ce concert de louanges et de vives sympathies, qui de toutes parts s'élèvent aujourd'hui autour de votre personne vénérée. Nous déposons en même temps aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de notre plus sincère gratitude, car nous reconnaissons que vous avez une seconde fois sauvé le diocèse d'une ruine imminente, et que vous avez en même temps sauvégardé l'honneur de la religion et du Saint-Siège.

J.-B. BOURGEOIS,

Juge en office de la Cour Supérieure,
Au nom des diocésains.

(N. 12)

Adresse de la Paroisse des Trois-Rivières à Sa Grandeur Mgr
L.-F. Lafèche, Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR,

Déjà les fidèles qui assistent à l'office divin à votre cathédrale ont eu l'occasion de présenter une adresse de félicitations à Votre Grandeur, au sujet de l'heureux événement annoncé par votre dernière circulaire. Aujourd'hui nous réclamons notre tour : nous tenons, nous aussi, à vous témoigner la joie que nous avons tous éprouvée en apprenant que le diocèse des Trois-Rivières ne sera point divisé et que la plus grande partie de votre troupeau ne sera pas soustraite, malgré elle, à votre sollicitude pastorale.

Au risque de blesser votre humilité, Monseigneur, nous tenons à le proclamer bien haut, à le proclamer à la face de ce diocèse, du pays tout entier, en présence des Princes de la Cour céleste, gardiens de cet antique sanctuaire : Nul Pontife dans l'Eglise de Dieu ne saurait être de la part des fidèles confiés à ses soins, l'objet d'une confiance plus entière, d'une affection plus vive, d'une vénération plus profonde. Oui, Monseigneur, nous pouvons l'affirmer sans craindre d'être contredits, vous possédez tous les cœurs et votre voix n'a qu'à se faire entendre pour être obéie.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Qui ne reconnaît et n'admire en vous le bon Pasteur, le Guide toujours charitable, sûr et éclairé, le Père tendre, l'Apôtre animé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? En vous brille l'éclat du talent, mais du talent rehaussé de l'éclat bien autrement resplendissant de l'autorité, du dévouement et de toutes les vertus. Impossible d'oublier jamais ni vos travaux apostoliques dans de lointaines missions en pays infidèles ; ni le zèle infatigable que vous déployez depuis nombre d'années au milieu de nous, soit pour développer les œuvres diocésaines, soit pour assurer par votre éloquente et lumineuse parole le triomphe des principes catholiques sur les erreurs de notre époque : impossible d'oublier tant d'autres services signalés que vous avez rendus à ce diocèse, avant tout celui de l'avoir sauvé d'une banqueroute désastreuse. Nous n'en finirions pas, Monseigneur, si nous voulions seulement énumérer ici tous les mérites qui vous rendent cher à vos diocésains et même à tous les vrais catholiques de ce pays.

Et si ce que nous disons ici de l'attachement inviolable de tous à votre personne sacrée avait besoin d'une preuve, nous n'aurions qu'à rappeler les acclamations qui viennent d'éclater partout sur votre passage et de faire de votre visite pastorale comme une ovation prolongée.

Ils cherchaient donc à tromper, Monseigneur, ces quelques voix isolées qui osaient représenter le peuple et le clergé de la rive sud comme désireux de se séparer de Votre Grandeur ! Ce qui se passait tout récemment dans les paroisses du sud est bien le plus éclatant démenti donné à l'intrigue et au mensonge. Tous, en effet, affirment solennellement qu'ils vous sont tous plus étroitement unis que jamais ; que ce qui afflige votre cœur les afflige ; que votre joie est leur joie, votre triomphe leur triomphe. Heureux de marcher sur votre houlette, ils n'aspirent qu'à suivre la voie que vous leur montrez et à jouir en paix de ces œuvres diocésaines auxquelles ils ont contribué pour une si large part et dont on aurait voulu les frustrer, juste au moment où s'annonce pour elle un avenir plus prospère.

Vos diocésains sont donc bien véritablement unanimes, Monseigneur, à féliciter Votre Grandeur du résultat obtenu, et à la remercier de n'avoir reculé devant aucune fatigue, aucune contradiction, aucun obstacle pour l'obtenir.

La question fondamentale est définitivement réglée, nous avez-vous dit, Monseigneur. Le représentant du Saint-Siège, en effet, une fois sur les

lieux, ne pouvait tarder à reconnaître la futilité des prétextes invoqués en faveur d'une mesure si funeste à tous les intérêts du diocèse et par conséquent de la religion elle-même. Il sembla même de prime abord qu'un examen minutieux n'était pas ici nécessaire. Il suffisait de constater un fait patent, indéniable, la joie des ennemis de l'Eglise d'une part, de l'autre la consternation des catholiques à la pensée de la division du diocèse, pour comprendre combien une telle division eût été regrettable. Et, à vrai dire, la division projetée n'était rien autre chose, aux yeux de tout le pays, qu'un moyen aussi sûr que perfide de porter un coup mortel aux doctrines romaines et aux droits de la Sainte-Eglise en frappant leur plus illustre, leur plus intrépide défenseur.

Mais si la question principale est réglée, restent les questions secondaires. Nous espérons bien, Monseigneur, qu'elles aussi recevront bientôt une heureuse solution.

Devant nos tribunaux civils, un citoyen ne demande pas seulement la protection de ses biens matériels : il revendique encore son honneur outragé et il obtient une sentence qui est à la fois une réhabilitation pour le passé et une garantie sérieuse pour l'avenir. Or, nous savons qu'il en est de même devant les tribunaux ecclésiastiques, le Saint-Siège ayant toujours été considéré avec raison comme le plus sûr boulevard de la Justice et du Droit ici-bas.

C'est pourquoi nous nous joignons à Votre Grandeur, ou plutôt nous la pressons de se joindre à nous, à tout le Clergé et à tous les fidèles de ce diocèse, pour réclamer justice, et justice complète. Oui, Monseigneur, nous demandons respectueusement, et énergiquement, justice et protection. C'est là notre droit, droit sacré et parfaitement conforme à l'esprit de l'Eglise, puisqu'il est formellement reconnu par ses lois et que maintes fois il a été solennellement affirmé par ses Pontifes. C'est plus qu'un droit : c'est, nous en avons la conviction intime, un impérieux devoir. Des motifs d'un ordre supérieur nous forcent aujourd'hui d'insister.

C'est quelque chose sans doute que cette étrange demande de division, faite par nous ne savons quels pétitionnaires inconnus, ait été écartée par le Saint-Siège. Mais les dépenses occasionnées par une aussi injuste demande, mais ces milliers de francs, est-ce bien là, Monseigneur, un fardeau qui doit retomber sur nous et peser sur une caisse diocésaine dont les revenus sont déjà si modiques ? Et les coupables échapperont-ils de nouveau ? Les verra-t-on pour la 3^e et la 4^e fois impunis et déchargés de la responsabilité de leurs actes, s'abriter derrière leurs masques, puis épier la prochaine occasion favorable pour renouer leurs intrigues, comploter dans l'ombre contre le bien général, paralyser indéfiniment les œuvres diocésaines, perpétuer un scandale qui a déjà duré trop longtemps ? L'ordre ne sera-t-il pas rétabli, l'injustice réparée, le mensonge et la calomnie juridiquement confondus ? Des mesures vraiment efficaces ne seront-elles pas prises enfin pour venger l'honneur de vos diocésains surtout pour venger l'honneur épiscopal, si indignement, si malicieuse-

ment attaqué. Autrement, que deviendrait la plus vénérable autorité épiscopale audacieusement, systématiquement, ouvertement insultée jusque sous les yeux des fidèles, dans les feuilles publiques? Que deviendraient la soumission, le respect, la vénération qui lui sont dus, toutes ces saintes choses qui constituent un bien infiniment plus précieux que l'or et l'argent, un bien que nous devons tous tenir à léguer intact à nos enfants comme la meilleure part de leur héritage?

Non, Monseigneur, il ne faut pas qu'il y ait la plus légère concession, le moindre compromis sur des matières de cette gravité? Qu'à tout prix la lumière se fasse; qu'à tout prix justice complète soit rendue; que l'ordre et la paix soient, cette fois enfin, rétablis sur un fondement solide, inébranlable! Voilà ce que nous demandons, ce que nous demanderons jusqu'à la fin avec toute l'énergie dont une âme chrétienne est capable, quand on veut la frapper dans des choses qui se rattachent si étroitement à ses intérêts spirituels.

L'Eglise, c'est notre ferme conviction, ne saurait blâmer des enfants humbles et soumis qui recourent au tribunal compétent pour solliciter la réhabilitation d'un Père outragé et défendre ce qu'ils ont de plus cher en ce monde. Non, l'Eglise ne nous blâmera pas, au contraire!

Pardon, Monseigneur, si nous exprimons aujourd'hui publiquement des sentiments dont Votre Grandeur n'a pas voulu permettre la manifestation il y a à peine quelques mois; et cela, pour des motifs très louables sans doute, mais dans lesquels la mansuétude naturelle de votre caractère et surtout votre profonde humilité avaient, nous le craignons, une trop large part. Les sentiments que nous venons d'exprimer sont légitimes et ne veulent plus rester comprimés au fond de nos cœurs.

En vous remerciant encore une fois, Monseigneur, pour les luttes passées uniquement soutenues par Votre Grandeur dans les intérêts de Dieu et des âmes; et vous offrant, avec le tribut de nos profonds hommages et de notre vive admiration, le secours de nos plus ferventes prières pour les luttes que les mêmes intérêts pourraient vous imposer encore comme un devoir à l'avenir, nous sollicitons humblement la faveur d'une nouvelle bénédiction de votre main.

Trois-Rivières, 20 juillet 1884.

A. POLETTE,
Juge en retraite de la Cour Supérieure,
au nom de la paroisse.

(No. 13.)

A U N O R D .

Adresse de Louiseville et de la Paroisse de St-Antoine à Sa Grandeur
Mgr L.-F. Lafleche, Evêque des Trois-Rivières.

MONSIEUR,

Il y a à peine quelques mois que les paroissiens de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup et les citoyens de la ville de Louiseville ont exprimé à Votre Grandeur quels sentiments profonds de piété filiale, de respectueuse soumission, de dévouement et d'admiration ils professent pour elle : cependant ils se font un devoir de saisir la présente occasion pour vous féliciter de l'heureuse solution donnée depuis par le Saint-Siège, touchant ce diocèse, et pour vous prier de vouloir bien insister, sur l'obtention d'une enquête juridique, comme le seul moyen capable, à en juger par l'expérience du passé, de protéger efficacement les vrais intérêts matériels et spirituels de vos diocésains en rendant le règlement actuel stable et permanent.

Pour tout dire ici en peu de mots, qu'il nous suffise, Monseigneur, de déclarer à Votre Grandeur que nous partageons complètement les sentiments et les vues que vient d'exprimer en termes si dignes et si justes l'honorable juge Polette, au nom des citoyens des Trois-Rivières.

En effet, il n'y a pas besoin de raisonner longuement afin de montrer l'opportunité, pour tous les fidèles du diocèse, de solliciter l'investigation canonique dont nous parlons, car tous doivent comprendre que chacun de nous est souverainement intéressé à prévenir le retour des mêmes difficultés ; que les procédés non-juridiques ont été impuissants jusqu'ici à ramener au sein de nos populations une paix durable et une parfaite sécurité.

Aujourd'hui même personne n'ignore les bruits sinistres que l'on fait circuler, pour créer de nouveau le malaise et l'anxiété parmi nous. Si donc une enquête juridique et minutieuse n'a pas été nécessaire jusqu'à ce jour, elle semble bien l'être à présent : c'est pourquoi nous la sollicitons instamment.

Cette enquête, nous la demandons et nous ne cesserons de la demander humblement :

1^o *Dans votre intérêt*, Monseigneur. Il faut qu'il soit constaté d'une manière authentique, d'une manière qui rende impossible tout doute et toute contradiction, c'est-à-dire *juridiquement*, qu'on n'a pas hésité de recourir au mensonge et à la calomnie, ni même de s'appuyer sur la connivence de personnes tout-à-fait étrangères à ce diocèse pour agiter la

question du morcellement du diocèse des Trois-Rivières, en s'efforçant de semer la discorde au milieu du troupeau et de miner l'autorité épiscopale.

2^o Nous la demandons *dans notre propre intérêt* :

Il est juste que le fardeau des dépenses causées par l'intrigue pèse sur les intrigants. Des œuvres diocésaines qui intéressent au plus haut degré nos intérêts spirituels et ceux de nos familles ont été compromises et menacent de l'être de nouveau.

3^o Cette enquête, nous la demandons, Monseigneur, *dans l'intérêt du pays tout entier*. Il est devenu évident pour tout observateur attentif des événements, que si Votre Grandeur rencontre tant d'obstacles et de contradictions, c'est parce qu'elle est regardée comme l'adversaire le plus redoutable de tous ces semeurs de fausses doctrines. De tous ces partisans des erreurs modernes qui font actuellement de suprêmes efforts pour lancer notre catholique Canada dans la voie de la Révolution. Que la lumière se fasse complètement sur notre situation, et l'on se convaincra que la lutte qui se poursuit avec tant de persistance, par des moyens si odieux et depuis si longtemps, contre Votre Grandeur au sujet de ce diocèse, n'est qu'un incident particulier d'un démêlé où il s'agit de notre avenir national, de notre existence même comme peuple, sur ce continent d'Amérique.

4^o Enfin, Monseigneur, cette enquête nous la demandons *dans l'intérêt du Saint-Siège*.

Rien de plus important, en effet, que de voir un point surtout bien constaté et mis en pleine lumière : c'est que, si des injustices ont été commises et nos bonnes populations scandalisées par des étranges procédés, la responsabilité n'en saurait retomber sur le Saint-Siège lui-même, qui ne peut vouloir que la justice et la vérité, le bien des âmes et la gloire de Dieu.

Laissez-nous vous dire encore une fois, Monseigneur, combien nous sommes heureux de recevoir la visite de Votre Grandeur : bonheur que nous partageons avec toute cette belle partie de votre diocèse que vous avez eu le plaisir de visiter tout récemment et qui a si noblement protesté contre les calomnies portées contre Votre personne.

Notre voix s'unit aujourd'hui à celle de tous vos enfants dévoués, pour vous répéter encore que nous protestons de nouveau, et le plus énergiquement possible, contre l'odieuse conduite de vos détracteurs.

Po

Tro

Auc

Dél

Le

TABLE

I

Etat du diocèse des Trois-Rivières et renseignements.

Population. Territoire. Facilités de communication. Dette de 40.000 piastres. Edifices épiscopaux non achevés. Contributions du clergé et des diocésains. Promesses des Evêques. Droit légitime d'usufruit.....	PAGE 3
---	-----------

II

Projets de division.

Trois tentatives de démembrement. Trois réponses du Préfet de la S. C. de la Propagande contraires au démembrement. Guet-apens dressé à l'Evêque des Trois-Rivières.....	7
--	---

III

Prétexes à la division.

Aucune raison, mais des prétextes. 1er et 2e Territoire et Population; 3e Revenus du Diocèse; 4e Existence du Séminaire de Nicolet; 5e Division dans le clergé. Autres futilités.....	11
---	----

IV

La Délégation.

Délégation de Mgr. D. H. Smuëlders. Le faux. Nouvelle décision de la Propagande. Manifestations populaires.....	19
---	----

V

Intervention de l'Archevêque.

Le télégramme et le rappel de la cause. Irrégularité de l'intervention du Métropolitain	25
---	----

VI

Des vrais motifs du projet de division.

L'humiliation de l'Evêque des Trois-Rivières. La condamnation indirecte des doctrines romaines..... 29

VII

Nécessité de l'enquête juridique.

Premier motif : La démonstration authentique des faits matériels.
Deuxième : La preuve de la malhonnêteté des perturbateurs.
Troisième : L'honneur de l'Evêque et du Clergé. *Quatrième* : Le juste paiement des frais. *Cinquième* : L'intérêt de l'église canadienne. *Sixième* : L'honneur du Saint-Siège. *Septième* : L'instance demande de l'Evêque diocésain..... 32

Récapitulation et Conclusions.

Les principales raisons contre le démembrement. Conclusion..... 37

127

di-
..... 29

ls.
rs.
Le
na-
nte
..... 32

..... 37

12

